
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 27 octobre 2014
14 h**

**Séance tenue le lundi 27 octobre 2014
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoît Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Domenico Moschella, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauv  , M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme   milie Thuillier et Mme Monique Vall  e.

PR  SENCES EN COURS DE S  ANCE :

M. Jean-Marc Gibeau et M. Alex Norris.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES   LUS :

M. Jeremy Searle.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES   LUS :

M. Luis Miranda.

AUTRES PR  SENCES :

Mme Colette Fraser, Greffi  re adjointe
M. Alain Marcoux, Directeur g  n  ral
M   Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le pr  sident du conseil, M. Frantz Benjamin, d  clare la s  ance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement d  di   aux militaires qui ont perdu la vie lors des malheureux   v  nements survenus    Saint-Jean-sur-Richelieu et    Ottawa. Il remercie le personnel de la s  curit   de la Ville de Montr  al ainsi que les policiers du Service de police de la Ville de Montr  al pour la surveillance accrue des derniers jours.

Il informe l'assemblée qu'une activit   de c  l  bration entourant le 30^e anniversaire de la reconnaissance de l'h  tel de ville de Montr  al comme lieu historique national du Canada (1984-2014) aura lieu le 24 novembre prochain, avant l'ouverture de la s  ance du prochain conseil.

Le pr  sident du conseil signale les   v  nements suivants : le 1^{er} octobre « Journ  e internationale pour les personnes   g  es » d  cr  t  e par l'ONU; le 10 octobre « Journ  e mondiale contre la peine de mort »; le 17 octobre « Journ  e internationale pour l'  limination de la pauvret   » d  cr  t  e par l'ONU et le 24 octobre « Journ  e des Nations Unies ».

Il souligne les anniversaires du mois d'octobre des conseill  res et conseillers Pierre Gagnier, Catherine Cl  ment-Talbot et Andr  e H  nault.

Le président du conseil dépose l'avis de démission de M. Richard Bergeron à titre de chef de l'opposition officielle et l'avis de désignation de M. Luc Ferrandez à titre de chef de l'opposition officielle intérimaire et de conseiller désigné intérimaire. Il remercie M. Bergeron pour son travail et félicite M. Ferrandez. Il lui souhaite la meilleure des chances dans ses nouvelles fonctions.

Le maire, M. Denis Coderre, félicite le chef de l'opposition officielle par intérim, M. Luc Ferrandez, et rend hommage à M. Richard Bergeron. Messieurs Ferrandez, Dorais, Rotrand et Mme Pagé rendent aussi hommage à M. Richard Bergeron.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Capacité de réalisation des projets réduite en raison du projet de décentralisation du plan de main-d'œuvre / Respect des arrondissements dans l'atteinte des objectifs visés
M. Marc-André Gadoury	M. Denis Coderre	Réforme du financement des arrondissements versus promesses électorales de garantir l'indexation des dotations budgétaires
M. Benoit Dorais	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Réduction des dotations en 2015 obligeant les arrondissements à piger dans leurs réserves
M. Normand Marinacci	M. Denis Coderre	Plan de match de l'Administration afin de répondre aux attentes des Montréalais et rendre des services plus efficacement / Financement de la STM
Mme Manon Barbe	M. Pierre Desrochers	Réalisation de projets et utilisation du PTI – Envisager des mécanismes de collaboration afin de permettre aux arrondissements de devenir maître d'œuvre lors de report de projets à fort impact local – Établir une liste de projets qui ne respectent pas le calendrier de réalisation

À 14 h 47,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 15 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

M. Marvin Rotrand	M. Russell Copeman (M. Aref Salem)	Appui de l'Administration à la mission du premier ministre Couillard en Chine et position eu égard à l'amélioration des liaisons aériennes / Orientation de l'Équipe Coderre quant à la proposition de Coalition Montréal concernant la gouvernance d'Aéroport de Montréal
M. Guillaume Lavoie	M. Denis Coderre (M. Lionel Perez)	Utilisation de l'expertise interne pour réaliser des travaux et augmenter le taux de réalisation à l'exemple du ministère des Transports du Québec (MTQ)
Mme Émilie Thuillier	M. Denis Coderre	Prolongement de l'autoroute 19 et définition de l'étalement urbain selon le maire

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close 15 h 02.

Le conseiller Craig Sauvé soulève une question de privilège suite aux propos du conseiller Rotrand et précise que Projet Montréal a présenté un mémoire dénonçant les coupures de services sur la ligne d'autobus 747 desservant l'Aéroport de Montréal. Le conseiller Rotrand explique que Projet Montréal n'était pas sur la liste des organismes ayant présenté un mémoire qu'il a obtenue. Le président déclare l'incident clos.

Par monsieur Frantz Benjamin

--- Dépôt du plan de banquette dédié aux membres du conseil.

Le leader de la majorité souligne l'anniversaire du président du conseil, le 4 octobre dernier.

CM14 0956

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Conformément au projet-pilote de modifications à l'horaire et au déroulement des assemblées ordinaires du conseil municipal, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2011 (CM11 0167), et à la résolution du conseil municipal du 19 décembre 2011 (CM11 1064), la séquence d'étude et d'adoption des points inscrits au présent ordre du jour est, sous réserve de toute autre modification de séquence que le conseil pourrait convenir, le suivant :

- **période de questions des membres du conseil (02)*;**
- **les rubriques préliminaires (03 à 15 inclusivement);**
- **les points en orientation au conseil d'agglomération (80);**
- **tous les autres points, selon l'ordre de leur inscription à l'ordre du jour.**

***Veuillez noter que la première période de questions des citoyens continuera d'avoir lieu à 19 h**

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 27 octobre 2014, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant les articles 7.09 et 7.10 et en y retirant l'article 41.01.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM14 0957

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 15 septembre 2014

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 15 septembre 2014, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 21 octobre 2014 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

À 15 h 06,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de modifier la séquence de l'ordre du jour afin de procéder à l'étude de l'article 51.01 immédiatement après l'article 3.02, conformément à l'article 33 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

CM14 0958

Nomination et reconduction de mandat au Conseil jeunesse de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 octobre 2014 par sa résolution CE14 1525;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre
M. Harout Chitilian

Et résolu :

de nommer M. Gopinath Jeyabalaratnam à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans se terminant en octobre 2017 et de renouveler pour une période de 3 ans se terminant en novembre 2017, le mandat de M. François Marquette à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal.

Un débat s'engage.

M. Harout Chitilian souligne la présence au balcon de M. Mountagha Sow, président du Conseil jeunesse

Adopté à l'unanimité (soit à plus des 2/3 des voix exprimées).

51.01 1145179002

Du consentement unanime, le leader de la majorité propose l'étude immédiate de l'article 51.02 afin de terminer la rubrique 51 « Nomination / Désignation ».

La proposition est agréée.

CM14 0959

Nomination de membre à la Commission permanente du développement économique

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de nommer M. Steve Shanahan à titre de membre à la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation en remplacement de M. Jeremy Searle.

Adopté à l'unanimité.

51.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* du 1^{er} au 28 septembre 2014.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 28 septembre 2014.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 28 septembre 2014.

CM14 0960

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Le leader de la majorité dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats et le conseil en prend acte.

04.04 1143430010

-
- 5.01 Résolution CA14 28 0231 du conseil d'arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève - Appuyer la résolution de la Ville de Kirkland (CM14 171) dans le cadre du corridor Jacques-Bizard - Demande adressée à la Ville Montréal et au ministère des Transports du Québec.
 - 5.02 Résolution CA14 170333 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Motion STM.
 - 5.03 Résolution CA14 170334 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Motion coupures de service - Ligne d'autobus.
 - 5.04 Résolution CA14 170335 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Motion revitalisation des artères commerciales.
 - 5.05 Résolution CA14 13 0288 du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard - Déclaration en faveur du prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal.

- 5.06 Résolution CA14 22 0412 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest - Demande d'aide financière pour la lutte contre l'agrile du frêne et l'élimination des frais de permis d'abattage de frênes sur le domaine privé.
- 5.07 Résolution CA14 16 0301 du conseil d'arrondissement d'Outremont - Opposition à la réforme du financement des arrondissements.
- 5.08 Résolution CA14 26 0296 du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Abandon de la réforme du financement des arrondissements (RFA).
-

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par M. Lionel Perez

- Réponse à la question écrite de Mme Émilie Thuillier relative à la signature des calculs de la page 775 du document électronique concernant le contrat avec Construction Bau-Val inc. – sommaire décisionnel 1144822035.

Par Mme Annie Samson

- Réponse à la question de M. François Limoge relative au dossier décisionnel 1141081004 - Rembourser le coût des réparations sur des camions de pompier.

Par M. Marvin Rotrand

- Question écrite adressée à M. Aref Salem, datée du 3 juillet 2014, relative aux impacts des applications Uber et Hailo sur l'industrie montréalaise du taxi et pour laquelle il n'a pas eu de réponse.
-

7 - Dépôt

Le président du conseil appelle le point « Dépôt »

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 18 septembre 2014.
-

CM14 0961

Dépôt du calendrier des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour l'année 2015

Le leader de la majorité dépose le calendrier des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour l'année 2015 et le conseil en prend acte.

07.02

CM14 0962

Dépôt du document synthèse « 2004-2014 : Engagé pour l'égalité » du Conseil des Montréalaises

Le leader de la majorité dépose le document synthèse « 2004-2014 : Engagé pour l'égalité », produit par le Conseil des Montréalaises et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.03 1144233005

À 15 h 25, le président du conseil enjoint le conseiller Norris de se conformer aux règles du code vestimentaire sous peine d'expulsion. Le conseil invoque des raisons médicales pour justifier sa tenue de sport.

Un débat restreint s'engage.

À 15 h 29, le président du conseil suspend les travaux.

À 15 h 32, le conseil reprend ses travaux

Le conseiller François Limoges soulève une question de privilège et s'objecte à l'expulsion du conseiller Norris en invoquant une situation exceptionnelle et souhaite que la Commission de la présidence débattenne de la question vestimentaire.

La conseillère Lorraine Pagé et le conseiller Marvin Rotrand demandent également que cette question soit étudiée en commission.

Le président du conseil maintient sa décision à d'expulser M. Norris afin d'assurer le décorum dans la salle. Il indique au conseiller Limoges qu'il peut soumettre une proposition à l'effet que la Commission de la présidence examine cette question.

CM14 0963

Dépôt du rapport d'activités du CLD et CDEC de Montréal-Nord 2013-2014 et états financiers du CLD au 31 mars 2014 en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport d'activités CLD et CDEC de Montréal-Nord 2013-2014 et les états financiers du CLD au 31 mars 2014 en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.04

CM14 0964

Dépôt du rapport annuel d'activités 2013-2014 et du rapport financier annuel au 31 mars 2014 du CLD Lachine en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel d'activités 2013-2014 et le rapport financier annuel au 31 mars 2014 du CLD Lachine en vertu de la résolution CM13-1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.05

CM14 0965

Dépôt du rapport d'activités au 31 mars 2014 et rapport financier annuel au 31 mars 2014 du CDEC Centre-Nord en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport d'activités au 31 mars 2014 et le rapport financier annuel au 31 mars 2014 de la CDEC Centre-Nord en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.06

CM14 0966

Dépôt du rapport annuel d'activités 2013-2014 - Les Amis de la montagne (Centre de la montagne) en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel d'activités 2013-2014 – Les Amis de la montagne (Centre de la montagne) en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.07

CM14 0967

Dépôt du rapport annuel d'activités 2013-2014 du CLD d'Anjou en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel d'activités 2013-2014 du CLD d'Anjou en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.08

CM14 0968

Ajout - Dépôt de l'avis de démission de M. Richard Bergeron à titre de chef de l'opposition officielle et de conseiller désigné ainsi que l'avis de désignation de M. Luc Ferrandez à titre de chef de l'opposition officielle intérimaire et de conseiller désigné intérimaire au sens de l'article 114.5 de la *Loi sur les cités et villes*

Le président du conseil dépose l'avis de démission de M. Richard Bergeron à titre de chef de l'opposition officielle et l'avis de désignation de M. Luc Ferrandez à titre de chef de l'opposition officielle intérimaire et de conseiller désigné intérimaire au sens de l'article 114.5 de la *Loi sur les cités et villes*, et le conseil en prend acte.

07.09

Ajout – Article 7.10

Dépôt du rapport et des recommandations de l'Inspecteur général de la Ville de Montréal concernant l'appel d'offres 13-13242 (interaction projet Sainte-Catherine)

Le maire dépose le rapport et les recommandations de l'Inspecteur général de la Ville de Montréal concernant l'appel d'offres 13-13242 (interaction projet Sainte-Catherine) et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

Le leader de l'opposition officielle demande que l'article sous étude soit reporté à une phase ultérieure pour laisser aux membres le temps d'en prendre connaissance afin de commenter le rapport.

Le report de l'étude de l'article 7.10 à une phase ultérieure est agréé.

--- Ajout - Déclaration d'intérêts pécuniaires. Voir l'annexe au procès-verbal.

CM14 0969

Dépôt des recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général concernant l'appel public de propositions 1111368002

M. Richard Bergeron dépose les recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général concernant l'appel public de propositions 1111368002 et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

A 15 h 56, le conseil reprend l'étude de l'article 7.10.

Article 7.10 (suite)

CM14 0970

Ajout - Dépôt du rapport et des recommandations de l'Inspecteur général de la Ville de Montréal concernant l'appel d'offres 13-13242 (interaction projet Sainte-Catherine)

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Francesco Miele

de référer le rapport de l'Inspecteur général de la Ville de Montréal concernant l'appel d'offres 13-13242 (interaction projet Sainte-Catherine) pour étude à la Commission sur l'inspecteur général, conformément au 5^o paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Le président du conseil met aux voix la proposition de messieurs Denis Coderre et Francesco Miele à l'effet de référer ce rapport à la Commission sur l'inspecteur général pour étude et la déclare adoptée à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

07.10

9 - Rapport sur la situation financière de la Ville

9.01 Le maire Denis Coderre fait lecture du Rapport sur la situation financière de la Ville, le tout conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*. Ce rapport comprend également la rémunération des élus, conformément à la *Loi sur le traitement des élus*, et la liste des contrats octroyés par les services centraux excédant 25 000 \$, pour la période du 26 août 2013 au 31 août 2014, ainsi que celle des contrats de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Un débat s'engage.

CM14 0971

Publication du texte du rapport sur la situation financière de la Ville de Montréal dans les journaux diffusés sur le territoire

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de décréter que le texte du rapport du maire sur la situation financière soit publié dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise distribués sur le territoire de la Ville de Montréal, le tout conformément aux exigences de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

09.02

11 - Dépôt de pétitions

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Par Mme Chantal Rouleau

- Dépôt d'une lettre de la conseillère Lorraine Pagé ainsi que d'une pétition signée par 34 (approx.) résidents de la rue André-Jobin témoignant de leur satisfaction relativement aux travaux de réhabilitation d'aqueduc réalisé dans leur rue.

CM14 0972

Déclaration - Adhésion de la Ville de Montréal au « Contrat social en faveur d'une qualité de vie adéquate pour les personnes âgées du Québec » de La fédération de l'âge d'or du Québec

Attendu que la Ville de Montréal reconnaît, dans sa Charte montréalaise des droits et responsabilités, l'âgisme comme une forme de discrimination de nature à contrer la dignité de l'être humain;

Attendu que la dignité de l'être humain, l'inclusion et l'égalité représentent des valeurs fondamentales énoncées dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités;

Attendu que la Ville de Montréal a été désignée officiellement « Municipalité amie des aînés » par le ministère de la Santé et des Services sociaux du gouvernement du Québec suite à l'adoption le 25 septembre 2012 de son « Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015 »;

Attendu que les engagements énoncés dans le « Contrat social en faveur d'une qualité de vie adéquate pour les personnes âgées du Québec » de Réseau FADOQ vont dans le même sens que les principes énoncés par la Ville de Montréal dans son « Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015 »;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par Mme Monique Vallée
M. Benoit Dorais

Et résolu :

que la Ville de Montréal adhère au « Contrat social en faveur d'une qualité de vie adéquate pour les personnes âgées du Québec » de Réseau FADOQ signé par le maire le 16 octobre 2014.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM14 0973

Déclaration affirmant la volonté de la Ville de développer une meilleure approche intégrée des chantiers

Attendu que la mise à niveau des infrastructures des villes vise à améliorer la qualité du cadre de vie et l'attractivité de leur territoire;

Attendu que l'élaboration du Programme montréalais d'immobilisations démontre que l'une des priorités de l'Administration est le rattrapage du déficit des infrastructures;

Attendu que l'Administration a comme objectif l'augmentation du taux de réalisation des travaux d'infrastructures et des grands projets;

Attendu que ces chantiers bouleversent le quotidien des citoyens, notamment leur mobilité, leur accès aux services et aux commerces, leur quiétude et leur qualité de vie;

Attendu que l'Administration est consciente de la nécessité de communiquer avec les résidants et commerçants sur la nature, les raisons et les échéanciers des chantiers;

Attendu que Montréal a été désignée Ville UNESCO de design en 2006 et qu'une ville de créativité comme la nôtre doit profiter de toutes les occasions qui lui sont offertes pour innover;

Attendu qu'à la suite du colloque international des 8 et 9 octobre derniers, sur le thème « Design et Chantier », la Ville désire se positionner comme un chef de file en matière de design de grands chantiers urbains et s'enrichir des meilleures pratiques mondiales pour développer ses propres stratégies gagnantes;

Attendu que le respect du principe d'accessibilité universelle est un élément essentiel à l'inclusion des gens ayant des limitations fonctionnelles, qui leur permet un libre accès au domaine public;

Attendu que la Ville s'est engagée à développer une stratégie de « ville intelligente et numérique » qui vise l'utilisation de nouvelles technologies pour le bienfait des citoyens de Montréal;

Attendu que l'Administration a démontré sa volonté d'adopter une nouvelle approche avec la vaste consultation sur le réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest;

Attendu que le conseil municipal, dans sa résolution CM14 0952, a interpellé le comité exécutif afin qu'il mandate les services appropriés de mieux consulter les commerçants en amont quant aux mesures de mitigation pour des travaux sur les artères commerciales;

Attendu que 2014 est la première année de l'exécution des travaux de la planification intégrée;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Denis Coderre
M. Harout Chitilian
Mme Manon Gauthier
Mme Monique Vallée
Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

que le conseil de ville demande au comité exécutif de mandater les services appropriés afin de :

- 1 - mettre en application avec les différents services, organismes et intervenants une stratégie d'« exécution de travaux intégrés » sur les chantiers de la Ville;
- 2 - bonifier les outils de communication et méthodes de consultation avec les résidants et commerçants quant à l'information pertinente affectant leur qualité de vie dans une approche globale, notamment quant aux échéanciers des travaux;
- 3 - développer une application mobile quant à la communication de l'information des chantiers et de leurs mesures de mitigation en temps réels;
- 4 - créer une équipe multidisciplinaire au sein de la Ville afin d'explorer des solutions novatrices en design en réponse aux problématiques des grands chantiers urbains; et
- 5 - uniformiser les normes quant à la sécurisation des chantiers dans les devis des appels d'offres de la Ville afin que ces derniers respectent les principes d'accessibilité universelle de la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.02

À 17 h 04, le président du conseil suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 27 octobre 2014
14 h**

**Séance tenue le lundi 27 octobre 2014 – 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Domenico Moschella, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Jean-François Cloutier, M. Claude Dauphin, M. Jean-Marc Gibeau, M. Dominic Perri et M. Jeremy Searle.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Luis Miranda et M. Alex Norris.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Alain Marcoux, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte.

Le leader de l'opposition officielle s'interroge sur les nouvelles normes de sécurité qui restreignent l'accès des citoyens à l'hôtel de ville. Le président du conseil indique que le rehaussement de la sécurité fait suite aux malheureux événements survenus à Ottawa et à Saint-Jean-sur-Richelieu et mentionne que ces mesures seront réévaluées au cours des prochaines semaines. Il remercie le personnel de la sécurité de la Ville de Montréal et les policiers du Service de police pour le travail accompli.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Joseph Pugliese	Mme Manon Barbe (M. Richard Deschamps)	Rendre public les comptes de dépenses des élus de l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2014
M. Keeton Clarke	M. Denis Coderre	Reconnaître la bâtisse du 2035, rue Croissant abritant le Negro Community Center comme bâtiment patrimonial
Mme Pascale Cinq-Mars	M. Denis Coderre (M. Luc Ferrandez)	Projet concernant les sites d'injection supervisée, feu vert d'Ottawa – Actions concrètes pour réaliser ce beau projet
M. Jacques Duchastel	M. Denis Coderre (M. Harout Chitilian)	Appui du maire pour encourager l'activité physique / Projet de ville intelligente – dépôt de brevets Dépôt de document
Mme Valérie Tremblay	M. Denis Coderre	Budgets afin de concrétiser les grands projets culturels et économiques promis / État d'avancement des démarches auprès du gouvernement pour le projet de statut de la métropole
Mme Fatima Zohra Haloui	M. Denis Coderre	Enjeu touchant les relations internationales - Place occupée par le développement culturel dans les stratégies de l'Administration
M. Tommy Gagnon	M. Luc Ferrandez	Étendre les règlements de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à toute la Ville de Montréal / Supporter le vote par internet pour augmenter le nombre d'électeurs
M. Robert Prévost	Mme Anie Samson (Mme Elsie Lefebvre)	Position de la conseillère Lefebvre sur la réforme du financement des arrondissements / Rendre public les montants que l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension recevra en moins cette année
M. Yacine Foudil	M. Denis Coderre	Refus de l'imposition d'un péage sur le pont Champlain
Mme Christine Allaire	M. Pierre Desrochers	Engagement de l'Administration de respecter le concept de la firme choisie et l'échéancier de 2017 prévu pour l'aménagement du parc du Triangle vert – Imposition de réserves pour concrétiser ce parc Dépôt de document
Mme Valérie Saint-Louis	M. Denis Coderre (M. Luc Ferrandez)	Précisions des attentes de l'Administration en ce qui concerne le pacte fiscal et le statut particulier pour la métropole
M. Adechokan Moussibaoui Adédjouma	M. Denis Coderre	Stratégie pour faire renaître le baseball à Montréal – Retour des Expos
Mme Stéphanie Allard	M. Lionel Perez	Appel au privé pour la surveillance de travaux - État de la situation
Mme Olivia Raissa Pouani Dretou	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Pouvoir de contestation des arrondissements en ce qui a trait à la réforme de leur financement
M. Sébastien R. Privé	M. Denis Coderre	Statut de métropole pour Montréal – est-ce une façon de réclamer de nouveaux pouvoirs de taxation

À 20 h 02

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par Mme Valérie Plante

de prolonger de 30 minutes la période de questions des citoyens, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Ban Ibrahim	M. Denis Coderre (M. Luc Ferrandez) (Mme Lorraine Pagé)	Encourager les citoyens à aller voter en grand nombre le 2 novembre pour élire des commissaires et empêcher l'abolition des Commissions scolaires
Mme Sylvie Huraut	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	La réforme du financement des arrondissements ne tient pas compte de l'essor démographique du Sud-Ouest - Diminution de la qualité des services de proximité
Mme Louise Laperrière	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Iniquité dans la dotation de l'arrondissement du Sud-Ouest et possible baisse des services
M. François Cherrier	M. Denis Coderre	Accessibilité universelle – choix des établissements qui participent à la tenue du Carnaval culinaire (Restaurant Day)
Mme Isabelle Narayana	M. Benoit Dorais	Coût des accusations portées contre les pompiers et les cols bleus de l'arrondissement du Sud-Ouest - Souhait d'une réforme bénéfique pour les citoyens
Mme Stéphany Chevalier	M. Denis Coderre (Coupures de services et augmentations des taxes dans l'arrondissement du Sud-Ouest
Mme Marie-Hélène Bérubé	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers) (M. Russell Copeman)	Explications des délais dans le projet du Triangle vert – Mesures pour concrétiser le projet

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 31.

Le président du conseil remercie tous les citoyens qui ont pris part à la période de questions incluant les étudiants de l'École d'administration publique (ÉNAP), tradition instaurée par le professeur, M. Rémy Trudel. Il salut cette initiative et le président de l'ÉNAP, M. Steeves Boussiki, présent au balcon.

Le maire, M. Denis Coderre, informe le conseil de la réélection de M. Jim Watson à titre de maire de la Ville d'Ottawa ainsi que de l'élection d'un nouveau maire à la Ville de Toronto, M. John Torry.

Les conseillers Anne-Marie Sigouin et Craig Sauvé soulèvent des questions de privilège concernant les nouvelles normes de sécurité qui ont pour effet de réduire le nombre de citoyens qui peut accéder à l'hôtel de ville et poser des questions. Le président du conseil explique que les procédures relatives à la période de questions ont été respectées et que c'est par tirage au sort que les citoyens ont été inscrits et appelés au micro.

Le conseiller François Limoges soulève une question de privilège relative au déroulement de la période de questions des citoyens. Il déplore la tradition qui permet aux étudiants de l'ÉNAP de monopoliser cette période privant ainsi les citoyens de leurs droits de poser des questions. Il estime également que l'accès au hall d'honneur ne devrait pas être restreint et que l'hôtel de ville devrait être accessible aux citoyens. Le président du conseil remercie le conseiller Limoges pour son intervention et se dit ouvert à un meilleur encadrement des étudiants.

Le maire est d'avis que la période de question s'est déroulée selon les procédures établies et que l'application de nouvelles mesures de sécurité a été rendue nécessaire suite à la décision d'experts en sécurité. Le chef de l'opposition officielle indique pour sa part que des citoyens ont été privés de leurs droits de parole étant donné les circonstances. Le président du conseil demande la poursuite de l'ordre du jour.

À 20 h 48, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0974

Approuver l'addenda no 2 aux trois contrats octroyés à Rebutts Solides Canadiens inc. (CG07 0390) pour le tri et la mise en marché des matières recyclables conformément aux dispositions de l'Arrêté ministériel du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en vigueur le 9 juillet 2014 et autoriser une dépense de 1 800 968 \$, taxes incluses, avant compensation par le Régime sur la collecte sélective (Loi 88), pour les 50 derniers mois des contrats

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 octobre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver l'addenda no 2 visant les trois contrats octroyés à Rebutts Solides Canadiens inc. (CG07 0390), pour le tri et la mise en marché des matières recyclables conformément aux dispositions de l'Arrêté ministériel du ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire en vigueur le 9 juillet 2014;
- 2 - d'autoriser une dépense de 1 800 968 \$, taxes incluses, avant compensation par le Régime sur la collective sélective (Loi 88), pour les 50 derniers mois des contrats afin de couvrir les coûts de la valorisation du verre;
- 3 - d'accorder au Service de l'environnement une dotation additionnelle annuelle de 389 886 \$ à partir de 2015 jusqu'en 2018;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0975

Accorder un contrat à MP ECO inc pour la fourniture et l'installation d'une torchère à flamme cachée au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM), pour une somme maximale de 575 537,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 775598 ENV CESM 2014-01 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 octobre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à MP Eco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'une torchère à flamme cachée au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM), pour une somme maximale de 575 537,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 775598 Env-CESM-2014-01;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1140720002
80.01 (20.02)

CM14 0976

Exercer l'option de prolongation de l'entente cadre collective conclue avec Corporate Express Canada inc. (Staples Avantage) (CG09 0387) pour la fourniture et le service de distribution d'articles de bureau pour une période d'environ 7 mois soit, jusqu'au 27 mai 2015 / Autoriser à cette fin une dépense additionnelle de 1 147 076 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 13 000 000 \$ à 14 147 076 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 octobre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre collective conclue avec Corporate Express Canada inc. (Staples Avantage) (CG09 0387), pour une période de 7 mois, jusqu'au 27 mai 2015, pour la fourniture et le service de distribution d'articles de bureau pour les unités d'affaires de la Ville de Montréal, selon les mêmes termes et conditions stipulés aux documents de l'appel d'offres public 09-10986;

- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1145085003
80.01 (20.03)

CM14 0977

Conclure une entente-cadre d'une durée de trente mois, avec une option de renouvellement de douze mois, avec Fonderie Laperle division de Tuyauterie Canada ULC pour la fourniture de pièces en fonte pour aqueduc et égout - Appel d'offres public 14-13310 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 octobre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente mois avec une option de renouvellement de douze mois, pour la fourniture, sur demande, de pièces en fonte pour aqueduc et égout;
- 2- d'accorder à Fonderie Laperle division de Tuyauterie Canada ULC, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13310;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1145318004
80.01 (20.04)

CM14 0978

Conclure des ententes-cadres collectives d'une durée de 20 mois avec Bridgestone Canada inc., Goodyear Canada inc. et Michelin Amérique du Nord (Canada) inc. pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés suite à l'adhésion à l'appel d'offres public du Centre de services partagés du Québec (CSPQ)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 octobre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure avec Bridgestone Canada inc., Goodyear Canada inc. et Michelin Amérique du Nord (Canada) inc. des ententes-cadres collectives d'une durée de 20 mois (se terminant le 31 mars 2016) pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés suite à l'adhésion à l'appel d'offres public du Centre de services partagés du Québec (CSPQ);

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1141541003
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0979

Autoriser le prolongement, pour une durée de 8 semaines, des contrats pour la gestion des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, Eadie, La Petite-Patrie, LaSalle, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel avec l'organisme Pro-Vert Sud-Ouest, conformément aux documents de l'appel d'offres 11-11577 (CG11 0257)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 octobre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser le prolongement, jusqu'au 26 décembre 2014, des contrats avec Pro-Vert Sud-Ouest pour la gestion des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, Eadie, La Petite-Patrie, LaSalle, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11577 (CG11 0257);

Adopté à l'unanimité.

1142621003
80.01 (20.06)

CM14 0980

Accorder un contrat à Recyclage Notre-Dame pour le traitement de sols en provenance des écocentres de l'agglomération, pour une durée de 50 mois avec possibilité d'une prolongation de 60 jours - Dépense totale de 416 941,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13757 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 octobre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Recyclage Notre-Dame inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le service de traitement des sols des écocentres, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 416 941,20 \$, taxes incluses, pour une période de 50 mois avec possibilité d'une prolongation de 60 jours, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13757 ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1144730002
80.01 (20.07)

CM14 0981

Accorder un contrat à Maçonnerie Rainville et frères inc. pour la réfection de l'enveloppe du bâtiment et le remplacement de la chaudière de l'édifice Gaston-Miron situé au 1210, rue Sherbrooke Est - Dépense totale de 2 976 487,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5694 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 octobre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 976 487,50 \$, taxes incluses, pour la réfection de l'enveloppe et le remplacement de la chaudière de l'édifice Gaston-Miron situé au 1210 Sherbrooke Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Maçonnerie Rainville et frères inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 834 750 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5694;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1145965002
80.01 (20.08)

CM14 0982

Accorder un contrat à Filtrum inc. pour les travaux d'électricité, de contrôle, de génie civil et de mécanique pour la construction de 6 systèmes de suivi environnemental (surverses), pour une somme maximale de 505 763,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 3281-AE (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 octobre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un contrat à Filtrum inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux d'électricité, de contrôle, de génie civil et de mécanique pour la construction de 6 systèmes de suivi environnemental (surverses), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 505 763,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 3281-AE;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1143334025
80.01 (20.09)

CM14 0983

Accorder un contrat à Nordmec Construction inc. pour les travaux de mise à niveau de treize vannes murales 638-M11-021 à 638-M11-034, pour l'alimentation des dessableurs de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 842 762,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1366-AE (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 octobre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Nordmec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de mise à niveau de treize vannes murales 638-M11-021 à 638-M11-034 pour l'alimentation des dessableurs de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 842 762,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1366-AE;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1143334026
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0984

Accorder un contrat à Robert Lapointe Transport inc. pour la disposition de piles de sols hors du site de l'usine de production d'eau potable Atwater et la stabilisation de pentes d'excavation - Dépense totale de 548 735,43 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10 161 (15 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 octobre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 548 735,43 \$, taxes incluses, pour la disposition de piles de sols hors du site de l'usine de production d'eau potable Atwater et la stabilisation de pentes d'excavation, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Robert Lapointe Transport inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 519 991,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10 161;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1144474002
80.01 (20.11)

CM14 0985

Accorder un contrat de services professionnels à CIMA + S.E.N.C. pour l'inspection de vannes, pour une somme maximale de 284 369,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13529 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 octobre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire CIMA + S.E.N.C., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'inspection de vannes, pour une somme maximale de 284 369,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13529 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer la convention de services professionnels, pour et au nom de la Ville, et tout document y donnant suite;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1143334024
80.01 (20.12)

CM14 0986

Accorder un soutien financier non récurrent de 75 000 \$ à la Corporation de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et du Musée Marguerite-Bourgeoys afin de réaliser un programme de recherche, de conservation in situ et de mise en valeur des ressources archéologiques sur le site patrimonial de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours, situé dans le site patrimonial déclaré du Vieux-Montréal, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 octobre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 75 000 \$ à la Corporation de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et du Musée Marguerite-Bourgeoys afin de réaliser un programme de recherche, de conservation *in situ* et de mise en valeur des ressources archéologiques sur le site patrimonial de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours (site BfJ-96), dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1143501003
80.01 (20.13)

CM14 0987

Accorder un contrat de services professionnels à BBA inc. pour l'étude du réseau électrique à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 525 301,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13794 (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 octobre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel BBA inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'étude du réseau électrique à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 525 301,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13794 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer la convention de services professionnels, pour et au nom de la Ville, et tout document y donnant suite;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1143334027
80.01 (20.14)

CM14 0988

Accorder deux soutiens financiers totalisant 310 000 \$ à la Société de développement économique Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles-Montréal Est (SODEC) et à Vestechpro, conformément à l'appel de projets printemps 2014 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 octobre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder deux soutiens financiers totalisant 310 000 \$, conformément à l'appel de projets printemps 2014 du PRAM-Est dans le cadre de l'entente avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal, aux organismes ci-après désignés pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

<u>Organisme</u>	<u>Projet</u>	<u>Montant</u>
SODEC	INV'Est - Développement industriel attractif et intégré par l'écologie industrielle	250 000 \$
Vestechpro	Étude et préparation pour la mise sur pied d'un incubateur d'entreprises dans le secteur du vêtement et du textile intelligent	60 000 \$

- 2 - d'approuver deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1146352009
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0989

Accorder un contrat de services professionnels à Atelier Urban Soland inc. pour la préparation des plans et devis relatifs au projet d'aménagement des parcours découverte du mont Royal - legs du 375^e, pour une somme maximale de 670 850,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (14-13799) (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 octobre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 670 850,38 \$, taxes incluses, pour les services professionnels requis à la préparation des plans et devis pour l'aménagement des parcours découverte du mont Royal - legs du 375^e, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Atelier Urban Soland inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13799 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1141246016
80.01 (20.16)

CM14 0990

Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de terrains constitués des lots 1 180 965 et 1 181 249 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tels que montrés aux plans A-11 Saint-Louis et A-12 Saint-Louis, aux fins de création d'un nouvel espace public autour de la station Champ-de-Mars, aux abords de l'autoroute Ville-Marie

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 octobre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des terrains constitués des lots 1 180 965 et 1 181 249 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés au nord-est de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville et au nord-ouest de la rue Saint-Antoine Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux fins de création d'un nouvel espace public autour de la station de métro Champ-de-Mars, aux abords de l'autoroute Ville-Marie;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3 - d'autoriser une dépense de 4 828 950 \$, taxes incluses, pour cette acquisition;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 5 - d'exclure de la délégation relative aux équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération CG14 0308, en date du 19 juin 2014, les droits, pouvoirs et obligations liés à la présente acquisition.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1144435004
80.01 (20.17)

CM14 0991

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Transatlas moving services inc., pour une période d'une année et 8 mois à compter du 1^{er} mai 2014, un espace d'une superficie approximative de 6 400 pieds carrés, au 9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest, à des fins d'entreposage de biens non périssables, moyennant un loyer total de 66 996,60 \$, excluant les taxes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 octobre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Transatlas moving services inc., un espace à des fins d'entreposage de biens non périssables, au 9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest, d'une superficie approximative de 6 400 pieds carrés, pour une période d'une année et 8 mois, à compter du 1^{er} mai 2014, moyennant une recette totale de 66 996,60 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1145323009
80.01 (20.18)

CM14 0992

Conclure une entente-cadre pour une période de trente-six mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre mois supplémentaires, avec Surprenant et Fils Div 139519 Canada inc. pour la fourniture de pantalons cargos et bermudas pour le Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 14-13735 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 octobre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six mois avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre mois supplémentaires, pour la fourniture de pantalons cargos et bermudas pour le Service de sécurité incendie de Montréal ;
- 2 - d'accorder à Surprenant et Fils Div. 139519 Canada inc. le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13735 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement du Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1145281008
80.01 (20.19)

CM14 0993

Résilier le contrat de services professionnels accordé à Affleck De La Riva architectes pour la réalisation de plans, devis, la surveillance du chantier et l'accompagnement pour l'obtention de l'accréditation LEED dans le cadre du projet de la reconstruction de la station de pompage du réservoir Rosemont (CG13 0070) / Accorder un contrat de services professionnels à Tremblay L'écuyer architectes pour les services en architecture et architecture de paysage dans le cadre du projet de la reconstruction de la station de pompage du réservoir Rosemont, pour une somme maximale de 478 611,18 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 14-13781 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 octobre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de résilier le contrat de services professionnels accordé à Affleck De La Riva architectes pour la réalisation de plans, devis, la surveillance du chantier et l'accompagnement pour l'obtention de l'accréditation LEED dans le cadre du projet de la reconstruction de la station de pompage du réservoir Rosemont (CG13 0070), en tenant compte des dépenses effectuées au montant de 41 735,92 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser une dépense de 550 402,86 \$, taxes incluses, pour la réalisation de plans, devis et la surveillance du chantier dans le cadre du projet de la reconstruction de la station de pompage du réservoir Rosemont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'approuver un projet de convention par lequel Tremblay, L'écuyer Architectes, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 478 611,18 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13781 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1145891004
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

À 21 h 20, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Érika Duchesne.

CM14 0994

Résilier le contrat de services professionnels accordé à Provencher Roy + Associés architectes pour l'aménagement et la mise à niveau du bâtiment situé au 775, rue Gosford (CG11 0327) / Accorder un contrat de services professionnels à Archipel architecture inc. et WSP inc. pour les services en architecture et en génie de bâtiment, dans le cadre du projet de réfection des appentis, de la toiture et du tunnel du bâtiment situé au 775, rue Gosford, pour une somme maximale de 897 269,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13837 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 octobre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de résilier le contrat de services professionnels accordé à Provencher Roy + Associés architectes pour l'aménagement et la mise à niveau du bâtiment situé au 775, rue Gosford (CG11 0327);
- 2 - d'autoriser une dépense de 897 269,27 \$, taxes incluses, pour la réalisation des plans, devis et la surveillance du chantier, dans le cadre du projet de réfection des appentis, de la toiture et du tunnel de l'édifice du 775, rue Gosford, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'approuver un projet de convention par lequel Archipel architecture inc. et WSP Canada inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 747 724,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13837 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1145367001
80.01 (20.21)

CM14 0995

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres d'une durée approximative de 8 mois avec Sifto Canada Corp., Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Itée et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées - Appel d'offres public 14-13521 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 octobre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure des ententes-cadres collectives, d'une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture sur demande de sel de déglacage des chaussées;

- 3 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13521 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

Firmes	Participants
Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée	Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Le Plateau Mont-Royal, Montréal-Nord, Outremont, Saint-Léonard, Verdun, Ville de Westmount, Ville de Mont-Royal et La Société de transport de Montréal
Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée	Ahuntsic-Cartierville, Anjou, Le Sud-Ouest, Rosemont–La Petite-Patrie, Ville-Marie, Villeray–St-Michel–Parc-Extension et la Ville de Beaconsfield.
Sifto Canada Corp.	L'Île-Bizard–Ste-Geneviève, Lachine, LaSalle, Le Plateau Mont-Royal, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Pierrefonds-Roxboro, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Saint-Laurent, Village de Senneville, Ville de Baie-D'Urfé, Ville de Côte-Saint-Luc, Ville de Dollard-Des-Ormeaux, Ville de Dorval (incluant L'Île Dorval), Ville de Hampstead, Ville de Kirkland, Ville de Montréal-Est, Ville de Montréal-Ouest, Ville de Pointe-Claire et Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des villes liées participantes et de la Société de transport de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

À 21 h 46, le président reprend le fauteuil présidentiel.

Adopté à l'unanimité.

1145331003
80.01 (20.22)

CM14 0996

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour l'audit externe des états financiers pour les années 2014, 2015 et 2016 pour une somme maximale de 1 293 463 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13504 (2 soum. - 1 conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 octobre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 1 293 463 \$, taxes incluses, pour l'audit externe des états financiers pour les années 2014, 2015 et 2016, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'approuver un projet de convention par lequel Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13504 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1143592007
80.01 (20.23)

CM14 0997

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. et Réal Paul Architecte pour les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et l'unité de production d'oxygène de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 12 025 783,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12645 (4 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 octobre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin inc. et Réal Paul, Architecte, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et l'unité de production d'oxygène de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 12 025 783,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12645 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'autoriser M. Richard Fontaine, Directeur, à signer la convention de services professionnels et tout document y donnant suite;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1143334014
80.01 (20.24)

CM14 0998

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Les Services EXP inc., WSP Canada inc., Groupe ABS inc. et Les Consultants SM inc. afin d'effectuer la surveillance environnementale des travaux d'excavation des sols et des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville / Appel d'offres public 14-13675 (7 soum.) / Approuver les projets de conventions à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 octobre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure quatre ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels afin d'effectuer la surveillance environnementale des travaux d'excavation des sols et des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville ;
- 3 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites, taxes incluses, à l'égard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13675 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions :

Firme	Somme maximale	Contrat
Les Services EXP inc.	2 250 481,56 \$	1
WSP Canada inc.	2 399 598,38 \$	2
Groupe ABS inc.	767 117,80 \$	4
Les Consultants SM inc.	663 271,80 \$	5

- 4 - d'imputer ces dépenses à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au fur et à mesure des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1143855001
80.01 (20.25)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.26) et 80.01 (20.27) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0999

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels pour une période de 24 mois avec Tetra Tech QI inc. pour la surveillance de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage (contrat 1) et Cima+ S.E.N.C. pour la surveillance de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage (contrat 2) - Appel d'offres public 14-13651 (4 soum.) / Approuver les projets de conventions à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 octobre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure deux ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels pour la surveillance de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage (contrat 1) et pour la surveillance de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage (contrat 2);
- 3 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales, taxes incluses, inscrites à l'égard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13651 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions ;

Firme	Somme maximale taxes incluses	Délai maximal	Contrat
Tetra Tech QI inc.	2 119 305,43 \$	24 mois	1
Cima+ S.E.N.C.	1 720 253,08 \$	24 mois	2

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier et ce, au rythme des besoins à combler pour une période maximale de 24 mois.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1144822047
80.01 (20.26)

CM14 1000

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Groupe ABS inc., Les Services EXP inc., Groupe Qualitas inc. et LVM une Division d'EnGlobe Corp. pour effectuer des caractérisations environnementales des sols et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville - Appel d'offres public 14-13534 (7 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 octobre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure quatre ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels afin d'effectuer des caractérisations environnementales des sols et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville ;
- 3 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales, taxes incluses, inscrites à l'égard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13534 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions :

Firme	Somme maximale	Contrat
Groupe ABS inc.	1 856 791,06 \$	1
Les Services EXP inc.	1 797 086,84 \$	2
Groupe Qualitas inc.	1 600 638,84 \$	3
LVM, une Division d'EnGlobe Corp.	1 260 258,58 \$	4

- 4 - d'imputer ces dépenses à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au fur et à mesure des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1143855004
80.01 (20.27)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 1001

Autoriser le directeur du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal à présenter et à signer, au nom de la Ville, les demandes adressées au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'obtention de permis et d'autorisations ou autres permissions nécessaires à la réalisation de projets qui relèvent du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 octobre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal à présenter et à signer, au nom de la Ville de Montréal, les demandes adressées au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'obtention de permis et d'autorisations ou autres permissions nécessaires à la réalisation de projets qui relèvent du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2).

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1144956004
80.01 (30.01)

CM14 1002

Approuver le renouvellement de la participation de la Ville de Montréal à une Chaire de recherche en eau potable de l'École Polytechnique de Montréal à raison de 357 500 \$ par année pour une période de cinq ans commençant en juin 2015 et se terminant en juin 2020, advenant la mise en place de celle-ci

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 octobre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver la participation financière de la Ville de Montréal à la Chaire Industrielle Conseil de Recherches en Sciences Naturelles et Génie du Canada (CRSNG) en eau potable de l'École Polytechnique de Montréal, à raison de 357 500 \$ par année, pour une période de 5 ans, soit pour les années 2015 à 2020, pour une somme totale de 1 787 500 \$;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1144278001
80.01 (30.02)

CM14 1003

Renouveler l'imposition d'une réserve à des fins de bassin de rétention et à des fins de parc sur les lots, 1 852 821, 1 852 822, 2 924 965, 2 924 966, 2 924 967, 2 924 968, 2 924 969 et 2 924 970 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre du projet Griffintown / Mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet / Mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour négocier l'acquisition de ces sites

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 octobre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de renouveler l'imposition d'une réserve à des fins de bassin de rétention et à des fins de parc sur les lots 1 852 821, 1 852 822, 2 924 965, 2 924 966, 2 924 967, 2 924 968, 2 924 969 et 2 924 970 tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec bâtisses dessus érigées;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet;
- 3 - de mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour négocier l'acquisition de ces sites.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1145268003
80.01 (30.03)

CM14 1004

Confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à consentir un soutien financier d'une valeur maximale de 600 000 \$ pour la tenue des Championnats du monde de gymnastique artistique FIG de 2017, soit du 27 septembre au 9 octobre 2017, si Montréal est choisie comme ville hôte

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 octobre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à consentir un soutien financier d'une valeur maximale de 600 000 \$ pour la tenue du 27 septembre au 9 octobre 2017, des Championnats du monde de gymnastique artistique FIG de 2017, si Montréal est choisie comme ville hôte

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1131278008
80.01 (30.04)

CM14 1005

Approuver les modifications et le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine pour l'année 2015

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 octobre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver les modifications et le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine pour l'année 2015.

Adopté à l'unanimité.

1146340004
80.01 (30.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) et 80.01 (42.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 1006

Adoption - Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'application des seuils minimaux de densité résidentielle pour le territoire de l'agglomération de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 octobre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'application des seuils minimaux de densité résidentielle pour le territoire de l'agglomération de Montréal » .

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1142622006
80.01 (42.01)

CM14 1007

Adoption - Règlement de contrôle intérimaire relatif à la protection des bois et corridors forestiers métropolitains

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 octobre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé «Règlement de contrôle intérimaire relatif à la protection des bois et corridors forestiers métropolitains ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1142622005
80.01 (42.02)

Article 80.01 (42.03)

Adoption – Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'agglomération (RCG06-027)

Le leader de la majorité retire ce dossier de l'ordre du jour, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

CM14 1008

Nomination d'un nouveau membre à titre d'observateur non votant de la Direction du développement du territoire et des études techniques au sein du Conseil d'administration de la SODEC-RDP-PAT-ME

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 octobre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'entériner la nomination de Monsieur Romain Fayolle, Commissaire au développement économique de la Direction du développement du territoire et études techniques de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, à titre d'observateur non votant au sein du Conseil d'administration de la SODEC-RDP-PAT-ME.

Adopté à l'unanimité.

1141528004
80.01 (51.01)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 1009

Autoriser la prolongation du contrat conclu avec 9048-3173 Québec inc., du 1^{er} décembre 2014 au 30 novembre 2015, pour la manutention et la livraison des arbres de la Pépinière municipale aux divers arrondissements suite à l'appel d'offres 11-11921, majorant ainsi le montant total du contrat de 206 696,31 \$ à une somme maximale de 275 595,08 \$, taxes incluses (CM12 0199)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 septembre 2014 par sa résolution CE14 1447;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser la prolongation, pour la période du 1^{er} décembre 2014 au 30 novembre 2015, du contrat conclu avec la firme 9048-3173 Québec inc. (CM12 0199) pour la manutention et la livraison des arbres de la Pépinière municipale aux divers arrondissements dans le cadre de l'appel d'offres public 11-11921, pour une somme maximale de 68 898, 77 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 206 696,31 \$ à 275 595,08 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1144347001

CM14 1010

Accorder un soutien financier de 18,01 M\$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour la réalisation d'une partie de la phase 2 du projet de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal, soit le Fort de Ville-Marie au 214, rue place D'Youville / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 septembre 2014 par sa résolution CE14 1459;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 18,01 M\$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire Pointe-à-Callière pour la réalisation d'une partie de la phase 2 du projet de la Cité, soit le Fort de Ville-Marie au 214, rue place D'Youville;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1140387002

CM14 1011

Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc., d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 10 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 720 719,90 \$ - Appel d'offres public 14-44002 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} octobre 2014 par sa résolution CE14 1484;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 720 719,90 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 10 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Bruneau Électrique inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, pour une période de 18 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 214 125,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-44002;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1145897006

CM14 1012

Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc., d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 752 696,38 \$ - Appel d'offres public 14-44001 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} octobre 2014 par sa résolution CE14 1483;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 752 696,38 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Bruneau Électrique inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, pour une période de 18 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 460 580,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-44001;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1135897002

CM14 1013

Approuver un projet de convention de cession entre la Ville et Entreprise de construction T.E.Q. inc. du contrat octroyé à L.M.L. Paysagiste et Frères inc. pour la fourniture et l'installation d'un revêtement synthétique des terrains de soccer intérieur et extérieur au Centre de soccer de Montréal (CESM) / Autoriser une dépense additionnelle de 71 161,93 \$ dans le cadre du contrat accordé à Entreprise de construction T.E.Q. inc. (CM13 0582), majorant ainsi le montant total du contrat de 39 667 570,12 \$ à 39 738 732,05 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} octobre 2014 par sa résolution CE14 1487;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de convention de cession intervenue entre la Ville de Montréal et Entreprise de construction T.E.Q. inc. du contrat octroyé à L.M.L. Paysagiste et Frères inc. pour la fourniture et l'installation d'un revêtement synthétique des terrains de soccer intérieur et extérieur au Stade de soccer de Montréal au CESM;
- 2 - d'autoriser une dépense additionnelle de 71 161,93 \$ dans le cadre du contrat accordé à Entreprise de construction T.E.Q. inc. (CM13 0582) pour la construction du Stade de soccer intérieur au CESM, majorant ainsi le montant total du contrat de 39 667 570,12 \$ à 39 738 732,05 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1141670002

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 1014

Accorder un soutien financier de 6 M\$ à Montréal en histoires pour les phases 3 et 4 du projet Cité mémoire dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal avec le ministère de la Culture et des Communications / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 octobre 2014 par sa résolution CE141520;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 6 M\$ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal avec le gouvernement du Québec à l'organisme Montréal en histoires pour les phases 3 et 4 du projet Cité Mémoire, soit un versement de 1,2 M\$ en 2014, un versement de 4,2 M\$ en 2015 et un versement de 0,6 M\$ en 2016;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au budget additionnel de revenus de 6 M\$;
- 4- d'imputer ces revenus et ces dépenses additionnels conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1140026002

CM14 1015

Accorder un soutien financier totalisant 150 000 \$ aux Grands Ballets Canadiens, soit 50 000 \$ en 2014, 50 000 \$ en 2015 et 50 000 \$ en 2016, pour la mise en place d'un Centre national de Danse Thérapie dans le cadre d'une entente triennale de partenariat / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 octobre 2014 par sa résolution CE14 1522;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 150 000 \$ aux Grands Ballets Canadiens, soit 50 000 \$ en 2014, 50 000 \$ en 2015 et 50 000 \$ en 2016, pour la mise en place d'un Centre national de danse – thérapie, dans le cadre d'une entente triennale de partenariat;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 50 000 \$ en 2014 en provenance du budget des priorités de l'administration de compétence locale vers le Service de la culture;
- 3 - d'ajuster la base budgétaire du Service de la culture pour un montant non récurrent de 50 000 \$ en 2015 et de 50 000 \$ en 2016;
- 4 - d'approuver le projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

5 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1140015004

CM14 1016

Accorder un contrat à Pavages D'amour inc. pour la reconstruction des conduites d'eau, le réaménagement géométrique, la construction de saillies, la reconstruction de trottoirs, de la chaussée, du réseau d'éclairage et des feux de circulation, là où requis, dans la rue Jarry, du boulevard de l'Acadie à l'avenue Querbes, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 8 719 139,92 \$, incluant les coûts du contrat à Gaz Métro, taxes incluses - Appel d'offres public 278001 - (6 soum.) / Accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro pour le déplacement de conduites, dans le cadre du réaménagement de la rue Jarry Ouest, entre les rues Querbes et Acadie, pour la somme maximale de 757 718,25 \$, taxes incluses - (fournisseur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 octobre 2014 par sa résolution CE14 1548;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 8 719 139,92\$, taxes incluses, pour la reconstruction des conduites d'eau, le réaménagement géométrique, la construction de saillies, la reconstruction de trottoirs, de la chaussée, du réseau d'éclairage et des feux de circulation, là où requis, dans la rue Jarry, du boulevard de l'Acadie à l'avenue Querbes, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents;
- 2 - d'accorder à Pavages D'amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 926 104,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 278001;
- 3 - d'accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro, fournisseur unique, pour le déplacement de conduites gazières dans la rue Jarry, pour la somme maximale de 757 718,25 \$, taxes incluses;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.08 1144822044

CM14 1017

Accorder un contrat à Norgéreq ltée pour les travaux de réfection d'enveloppe de divers bâtiments du Musée Lachine - Dépense totale de 394 565,22 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5737 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 octobre 2014 par sa résolution CE14 1554;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 394 565,22 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection d'enveloppe de divers bâtiments du Musée Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire Norgéreq ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 363 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5737;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1143482002

CM14 1018

Majorer le montant du contrat accordé à Réal Paul, architecte et Axor experts-conseils inc. (CE10 1796) de 57 644,72 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de la toiture et de l'enveloppe du bâtiment à l'aréna Maurice-Richard, portant ainsi le montant total de 232 974 \$ à 290 618,72 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 octobre 2014 par sa résolution CE14 1556;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de majorer de 57 644,72 \$, taxes incluses, le contrat accordé à Réal Paul, architecte et Axor experts-conseils inc. (CE10 1796) en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées pour les travaux de réfection de la toiture et de l'enveloppe du bâtiment à l'aréna Maurice-Richard, portant ainsi le montant total de 232 974 \$ à 290 618,72 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1143482001

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 1019

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à l'entreprise Atomic3 inc. pour la conception artistique et la réalisation de la mise en lumière du Jardin des Premières-Nations du Jardin botanique de Montréal pour une somme maximale de 140 844,38 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 octobre 2014 par sa résolution CE14 1558;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de services professionnels de gré à gré à Atomic3 inc., représentée par Louis-Xavier Gagnon Lebrun, pour la conception artistique et la réalisation de la mise en lumière du Jardin des Premières-Nations du Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 140 844,38 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1143815003

CM14 1020

Autoriser le versement dans le domaine public de la Ville, à des fins de rue, du lot 1 067 405 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'intersection de la rue du Sussex et de l'avenue Hope, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 octobre 201 par sa résolution CE14 1564;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1 - d'autoriser le versement dans le domaine public de la Ville, à des fins de rue, du lot 1 067 405 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'intersection de la rue du Sussex et de l'avenue Hope, dans l'arrondissement de Ville-Marie;

2 - de donner instructions au directeur du Service des infrastructures, voirie et transports d'inscrire au registre mentionné à l'article 191 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* ledit lot à des fins de rue;

- 3 - de donner instructions au directeur du Service des infrastructures, voirie et transports de procéder à une identification cadastrale du mur mitoyen construit en partie sur ledit lot, afin de le distraire du domaine public et de publier adéquatement l'abandon de ce mur au propriétaire voisin, et ce, en vertu du deuxième paragraphe de l'article 1006 du Code civil du Québec.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1146347066

CM14 1021

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Cie de Couvre-Plancher de Montréal inc., pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} novembre 2011, un terrain vague d'une superficie approximative de 1 280 mètres carrés, à des fins d'un stationnement, situé en bordure de la rue Bernard et des avenues de Gaspé et Henri-Julien, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, pour une recette totale de 70 529,40 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 octobre 2014 par sa résolution CE14 1566;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la Cie de Couvre-Plancher de Montréal inc., à des fins d'un stationnement, un terrain vague d'une superficie d'environ 1 280 mètres carrés, constitué des lots 2 806 719 et 2 334 609 ainsi qu'une partie du lot 2 806 718 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} novembre 2011, moyennant une recette totale de 70 529,40 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1145323004

CM14 1022

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue au Centre des arts contemporains du Québec à Montréal, pour la période du 10 août 2011 au 30 juin 2015, un bâtiment d'une superficie d'environ 713 mètres carrés, situé au 4247, rue Saint-Dominique, à des fins de studios de création et de production en arts contemporains, moyennant une recette totale de 5 000 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 octobre 2014 par sa résolution CE14 1568;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue au Centre des arts contemporains du Québec à Montréal, à des fins de studios de création et production en arts contemporains, un bâtiment situé au 4247, rue Saint-Dominique, d'une superficie d'environ 713 mètres carrés, pour la période du 10 août 2011 au 30 juin 2015, moyennant une recette totale de 5 000 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

- 3- d'autoriser la dépense d'opération pour un montant annuel de 51 448,55 \$, excluant les taxes;
- 4- d'ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification, au 1^{er} juillet 2015, et tant que la Ville demeurera propriétaire de l'immeuble, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1145323007

CM14 1023

Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Projets Saint-Laurent-Jour de la Terre Québec afin de coordonner un appel à projets visant la plantation d'arbres à Montréal dans le cadre du projet « En route vers le 22 avril 2017 » / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 octobre 2014 par sa résolution CE14 1573;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Projets Saint-Laurent-Jour de la Terre afin de coordonner un appel à projets visant la plantation d'arbres à Montréal, dans le cadre du projet « En route vers le 22 avril 2017 »;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1146620014

À 22 h 59, le président du conseil ajourne la séance jusqu'au mardi 28 octobre 2014, à 9 h30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 27 octobre 2014
14 h**

**Séance tenue le mardi 28 octobre 2014 – 9h 30
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, Jean-Marc Gibeau, M. M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, M. Sylvain Ouellet, Mme Magda Popeanu et M. Peter McQueen.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. François William Croteau et M. Jeremy Searle.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Luis Miranda, M. Domenico Moschella et M. Alex Norris.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Alain Marcoux, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

La vice-présidente du conseil, Mme Érika Duchesne, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

1 - Période de questions du public

La vice-présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Michel Benoit	M. Luc Ferrandez	Sous-évaluation des résidences de la rue McCulloch et de plusieurs autres dans l'arrondissement d'Outremont – Sous-évaluation du terrain abritant le parc d'amusement La Ronde Dépôt de document

À 9 h 41, le président reprend le fauteuil présidentiel.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Stéphane Guindon	M. Lionel Perez (M. Aref Salem)	Prioriser l'apaisement de la circulation, la modification de la signalisation routière et l'enfouissement de fils électriques
Mme Marie-Hélène Bérubé	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Imposer des réserves foncières sur les terrains des concessionnaires Volvo et Subaru afin de concrétiser le quartier du Triangle vert et son parc
Mme Susan Fitch	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Appui de l'Administration à la motion du conseiller Marvin Rotrand sur le projet de logements sociaux Genesis sur le site de Blue Bonnets
M. Shectal Pathak	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Tenir une consultation publique sur le projet domiciliaire Genesis afin de répondre aux besoins du quartier Côte-des-Neiges – échancier et consultation publique
Mme Micheline Crompt	M. Denis Coderre	Réforme du financement des arrondissements engendrera une diminution des services pour les plus démunis de l'arrondissement du Sud-Ouest
Mme Claire A. Adamson	M. Denis Coderre	Support de l'Administration afin de préserver la vocation des sites hospitaliers excédentaires Dépôt d'une pétition

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 10 h 06.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Suggestion à la mairesse de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à l'effet de participer à l'amélioration de la réforme des arrondissements étant donné sa grande expérience dans la gestion d'arrondissement
M. Marc-André Gadoury	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Préservation en totalité du terrain de Meadowbrook comme espace vert – Prendre en compte les caractéristiques du site dans le développement éventuel d'un quartier vert
M. Benoit Dorais	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	La réalisation de projets inscrits au PTI nécessitera le recours au privé étant donné la réduction de main-d'œuvre qui découlera de la réforme – Capitaliser la main-d'œuvre est inacceptable

À 10 h 24,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 5 minutes conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Normand Marinacci	M. Pierre Desrochers	Convention collective des cols blancs – évolution des négociations avec les syndicats
Mme Valérie Plante	M. Dimitrios (Jim) Beis (M. Réal Ménard)	Projet de création du parc d'eau vive au parc Jean-Drapeau n'apparaissant pas au PTI

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 10 h 30.

À 10 h 34, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 1024

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 435 045 \$, pour les années 2014 à 2017, au Regroupement des producteurs multimédia afin de réaliser les activités relatives au projet « Soutien au développement de l'entrepreneuriat et à l'essor de l'industrie multimédia » dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 octobre 2014 par sa résolution CE14 1574;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant 435 045 \$, pour les années 2014 à 2017, au Regroupement des producteurs multimédia afin de réaliser les activités relatives au projet « Soutien au développement de l'entrepreneuriat et à l'essor de l'industrie multimédia » dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1144674001

CM14 1025

Accorder un contrat de gré à gré à Acceo Solutions inc. pour le renouvellement de l'entretien de la solution Ludik pour une somme maximale de 263 432,81 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 / Approuver un projet de contrat de services à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 octobre 2014 par sa résolution CE14 1601;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'octroyer, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de services de maintenance de gré à gré entre la Ville et Acceo Solutions inc. pour le renouvellement de l'entretien de la solution Ludik, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, pour une somme maximale de 263 432,81 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1143242001

CM14 1026

Accorder un contrat à Tyco SimplexGrinnell pour la mise à niveau du système d'alarme-incendie au poste de la sécurité du Biodôme de Montréal, pour une somme maximale de 158 173,97 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public B-2014-06 (1 soum. conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 octobre 2014 par sa résolution CE14 1605;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Tyco SimplexGrinnell, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la mise à niveau du système d'alarme-incendie au Biodôme de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 158 173,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public B-2014-06;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1135009001

CM14 1027

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Coopérative d'habitation Terrasse Soleil Pierrefonds, un terrain vacant d'une superficie de 153,3 mètres carrés, situé au sud du boulevard Gouin Ouest, entre le boulevard de Pierrefonds et la 8^e Avenue, dans l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro, pour la somme de 81 030 \$, plus les taxes applicables, dans le cadre des travaux pour l'amélioration de la géométrie routière sur le boulevard de Pierrefonds

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 octobre 2014 par sa résolution CE14 1613;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Coopérative d'habitation Terrasse Soleil Pierrefonds, un terrain vague, constitué du lot 5 428 539 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 153,3 mètres carrés, situé du côté sud du boulevard Gouin Ouest, entre le boulevard de Pierrefonds et la 8^e Avenue, dans l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro, au prix de 81 030 \$, plus les taxes applicables, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte de vente;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.19 1141195001

CM14 1028

Accorder un soutien financier à la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 octobre 2014 par sa résolution CE14 1631;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

1 - d'accorder un soutien financier de 10 M\$ pour l'année 2015 à la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal afin de poursuivre et finaliser l'élaboration de la programmation des célébrations et effectuer sa mise en marché;

- 2 - d'approuver le projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par M. François Limoges

de retourner l'article 20.20 au comité exécutif pour plus ample étude, conformément à l'article 80.1 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Michel Bissonnet

de procéder à un vote à main levée sur la proposition de retour au comité exécutif.

Le président du conseil met aux voix cette proposition et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 22

Contre : 26

Le président du conseil déclare la proposition de retour au comité exécutif de l'article 20.20 rejetée à la majorité des voix.

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par M. François Limoges

de procéder à un vote enregistré sur la proposition de retour au comité exécutif, conformément à l'article 107 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

À 11 h 08, le président du conseil suspend les travaux.

À 11 h 09, le conseil reprend ses travaux.

Le président du conseil indique qu'il n'accepte pas la proposition des conseillers Gadoury et Limoges et confirme les résultats du vote à main levée.

Un débat restreint s'engage.

Le président du conseil déclare l'incident clos.

Le débat se poursuit sur la proposition principale.

Le président du conseil met aux voix l'article 20.20 et le déclare adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.20 1144784004

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 1029

Modifier le budget de la Ville, pour l'année 2014, en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses d'un montant de 14 700 \$, représentant les revenus réalisés pour la vente de bonnets de bain au centre aquatique Rivière-des-Prairies

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 septembre 2014 par sa résolution CE14 1468;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de modifier le budget de la Ville afin d'augmenter l'enveloppe budgétaire 2014 des revenus et dépenses d'un montant de 14 700 \$, représentant les revenus réalisés pour la vente des bonnets de bain en 2014;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant et d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1142962002

CM14 1030

Modifier le budget de la Ville, pour l'année 2014, en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses d'un montant de 19 947,51 \$ pour faire suite à la vente de véhicules à l'encan et verser le produit de la vente d'équipements au budget des travaux publics aux fins d'achats de machineries et équipements

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 septembre 2014 par sa résolution CE14 1469;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de modifier le budget de la Ville afin d'augmenter l'enveloppe budgétaire 2014 des revenus et dépenses d'un montant de 19 947,51 \$, pour faire suite à la vente de véhicules à l'encan et verser le produit de la vente d'équipements au budget des travaux publics aux fins d'achats de machinerie et équipements;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant et d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1144939006

CM14 1031

Modifier le budget de la Ville, pour l'année 2014, en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses d'un montant de 32 235 \$, représentant les revenus réalisés pour les activités de club sportif en soccer

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 septembre 2014 par sa résolution CE14 1470;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de modifier le budget de la Ville afin d'augmenter l'enveloppe budgétaire 2014 des revenus et des dépenses de la Division des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve d'un montant de 32 235 \$, représentant les revenus réalisés pour les activités de club sportif en soccer;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent aux revenus additionnels correspondant et d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1144669002

CM14 1032

Autoriser un virement de 96 000 \$ en provenance des arrondissements participants vers l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve au contrat de service de gestion des terrains (soccer et football) sur le territoire de Montréal-Concordia pour les années 2014, 2015 et 2016

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 septembre 2014 par sa résolution CE14 1472;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver un virement budgétaire annuel de 32 000 \$ pour les années 2014, 2015, 2016, entériné par les conseils d'arrondissement participants au contrat de service de gestion des terrains (soccer et football) sur le territoire de Montréal-Concordia, vers la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1145167003

CM14 1033

Approuver les décrets du comité exécutif ayant trait au renouvellement des réserves foncières sur une partie des lots 1 350 842, 1 350 843 et 2 203 544, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre de l'élaboration du Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) des abords du campus Outremont

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 septembre 2014 par sa résolution CE14 1474;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver les décrets du comité exécutif ayant trait au renouvellement de ces réserves foncières pour les lots 1 350 842, 1 350 843 et 2 203 544 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1145268002

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 1034

Modifier le budget de la Ville en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et dépenses de 370 000 \$, taxes incluses, provenant de la facturation pour les dépenses énergétiques associées à l'opération des aréas Chaumont et Chénier dans le cadre du contrat 2007-03 à la firme Dessau - Soprin, le tout en vertu de l'article 6.1 du cahier des clauses particulières du devis dudit contrat

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} octobre 2014 par sa résolution CE14 1494;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de modifier le budget de la Ville afin d'augmenter l'enveloppe budgétaire 2014 des revenus et des dépenses d'un montant de 370 000 \$, provenant de la facturation pour dépenses énergétiques associées à l'opération des aréas Chaumont et Chénier dans le cadre du contrat numéro 2007-03 à la firme Dessau-Soprin, conformément à l'article 6.1 du cahier des clauses particulières du devis du contrat numéro 2007-03;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus - dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant et d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1142911006

CM14 1035

Offrir aux arrondissements les services relatifs à la mise en œuvre du Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) 2015 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, et ce conditionnellement à l'adoption du PTI 2015-2017

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 octobre 2014 par sa résolution CE14 1523;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'offrir aux arrondissements les services relatifs à la mise en œuvre du Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) 2015 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, et ce conditionnellement à l'adoption du PTI 2015-2017.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Marie Cinq-Mars
Tous les membres présents de l'opposition officielle

30.07 1142088004

CM14 1036

Approuver la proposition de redressement des limites territoriales de la Ville de Montréal et de la Ville de Dorval dans le secteur de la 55^e avenue et du chemin de la Côte-de-Liesse, dans l'arrondissement de Lachine

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 octobre 2014 par sa résolution CE14 1578;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver la proposition de redressement et validation d'actes contenue dans la missive du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire reçue le 2 septembre 2014;
- 2- de transmettre par écrit au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire l'opinion de la Ville, conformément aux articles 180 et 194 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1141477024

CM14 1037

Adopter la « Déclaration Montréal engagée pour la culture - Pour des quartiers culturels durables »

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 octobre 2014 par sa résolution CE14 1536;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter la Déclaration « Montréal engagée pour la culture - Pour des quartiers culturels durables ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1146369001

CM14 1038

Autoriser l'émission d'une attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ.,c. Q-2) pour la réalisation de conduites privées d'égout pluvial avec ramification, situé dans une zone industrielle du district de Parc-Extension, se raccordant au réseau de la Ville, de même que d'ouvrages de régulation des eaux pluviales sur le terrain privé pour le compte de la compagnie J.B. Laverdure inc. située au 400 Crémazie Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 octobre 2014 par sa résolution CE14 1617;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, (RLRQ., c. Q-2) en vue d'une modification au branchement pluvial sur le réseau municipal, d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification, situé dans une zone industrielle du district de Parc-Extension, pour le compte de la compagnie J.B. Laverdure inc.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1131124002

Article 41.01

Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite pour les employés de Ville de Montréal, arrondissement de Verdun (1488)

Retiré. (Voir article 3.01).

CM14 1039

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement 160 adopté par l'ancienne municipalité de Saint-Michel, aux fins de transfert au propriétaire riverain de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-ouest de la 2^e Avenue et au nord-ouest de la rue Villeray, entre la 1^{ère} Avenue et la 2^e Avenue, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 160 adopté par l'ancienne municipalité de Saint-Michel, aux fins de transfert au propriétaire riverain, de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-ouest de la 2^e Avenue et au nord-ouest de la rue Villeray, entre la 1^{ère} Avenue et la 2^e Avenue, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1134501011

CM14 1040

Avis de motion - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de la 16^e Avenue entre la rue René-Lévesque et la rue De La Gauchetière, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de la 16^e Avenue, entre la rue René-Lévesque et la rue De La Gauchetière, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1134386008

CM14 1041

Avis de motion - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de la rue de Meulles et au nord-ouest de la rue Louisbourg, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de la rue de Meulles et au nord-ouest de la rue Louisbourg, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1143496004

CM14 1042

Avis de motion - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Perras, entre la 62^e Avenue et la 63^e Avenue, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Perras, entre la 62^e Avenue et la 63^e Avenue, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1144386008

CM14 1043

Avis de motion - Règlement concernant les appareils et les foyers permettant l'utilisation d'un combustible solide

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement concernant les appareils et les foyers permettant l'utilisation d'un combustible solide », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de mandater la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs (Volet municipal) de tenir une consultation publique sur ce projet de règlement.

41.06 1144390003

Article 42.01

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)

Le leader de la majorité retire ce dossier de l'ordre du jour, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

CM14 1044

Adoption - Règlement établissant un programme municipal de subvention pour la réalisation de projets destinés aux familles

Adoption - Règlement sur la subvention municipale pour l'acquisition d'une propriété

Adoption - Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles

Adoption - Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés

Adoption - Règlement sur la subvention municipale à la stabilisation des fondations des bâtiments résidentiels

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006)

Attendu qu'une copie du Règlement établissant un programme municipal de subvention pour la réalisation de projets destinés aux familles a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu qu'une copie du Règlement sur la subvention municipale pour l'acquisition d'une propriété a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu qu'une copie du Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu qu'une copie du Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu qu'une copie du Règlement sur la subvention municipale à la stabilisation des fondations des bâtiments résidentiels a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu les règlements et renoncer à leur lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ces règlements sont détaillés aux règlements et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2014, par sa résolution CE14 0936;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant un programme municipal de subvention pour la réalisation de projets destinés aux familles »;
- 2- d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la subvention municipale pour l'acquisition d'une propriété »;
- 3- d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles »;
- 4- d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés »;
- 5- d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la subvention municipale à la stabilisation des fondations des bâtiments résidentiels »;
- 6- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1140196008

*Règlement 14-034
Règlement 14-035
Règlement 14-036
Règlement 14-037
Règlement 14-038
Règlement 14-006-8*

À 12 h 33, le président du conseil suspend la séance jusqu'à 14 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 27 octobre 2014
14 h**

**Séance tenue le mardi 28 octobre 2014 – 14 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. Claude Dauphin, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, Jean-Marc Gibeau, M. M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauv  , M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme   milie Thuillier et Mme Monique Vall  e.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES   LUS :

M. Fran  ois William Croteau et M. Jeremy Searle.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES   LUS :

Mme Suzanne D  carie, M. Luis Miranda, M. Domenico Moschella et M. Alex Norris.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES   LUS LORS DES VOTES ENREGISTR  S SUR LES ARTICLES 65.04 ET 65.09 :

M. Benoit Dorais.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES   LUS LORS DU VOTE ENREGISTR   SUR L'ARTICLE 65.09 :

M. Peter McQueen.

AUTRES PR  SENCES :

Mme Colette Fraser, Greffi  re adjointe
M. Alain Marcoux, Directeur g  n  ral
M   Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le pr  sident du conseil, M. Frantz Benjamin, d  clare la s  ance ouverte.

   14 h 01, le conseil reprend ses travaux    l'article 43.01.

CM14 1045

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Tenue d'une consultation publique / Délégation de pouvoirs au greffier

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

ADOPTION DE PROJET

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension »;
- 2- de tenir une assemblée publique de consultation par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;
- 3- de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par ce dernier.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1141010013

Règlement P-14-039

CM14 1046

Adoption, avec changement, du règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve »

Vu la résolution CM14 0840 de l'assemblée du conseil municipal du 18 août 2014, adoptant comme projet de règlement P-14-026 le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 2 septembre 2014, à 18 h 15, à la salle de la mairie d'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, sur ce projet de règlement;

Attendu que suite à cette assemblée publique de consultation, des modifications ont été apportées au projet de règlement P-14-026;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 octobre 2014, par sa résolution CE14 1587;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'adopter, avec changement, le règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve ».

Adopté à l'unanimité.

44.01 1143520009

Règlement 14-026

CM14 1047

Nommer la « place Michel-Brault » dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 septembre 2014 par sa résolution CE14 1478;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Erika Duchesne

Et résolu :

de nommer « place Michel-Brault » la place attenante à la rue Molson, entre le boulevard Saint-Joseph Est et la place Pierre-Falardeau, située sur les lots 4 567 478 et 4 828 579 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, tel qu'illustré sur le plan joint au dossier.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1144521006

CM14 1048

Motion de l'opposition officielle pour reporter l'adoption du Schéma d'aménagement et de développement

Attendu que le nouveau Schéma d'aménagement et de développement (SAD) orientera l'aménagement de l'agglomération montréalaise pour les 10 à 25 prochaines années;

Attendu les nouvelles prévisions démographiques de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), publiées il y a quelques semaines à peine (septembre 2014), prévisions qui, par rapport à celles de 2009 ayant été utilisées dans le cadre de la préparation du PMAD, haussent de 178 000 le nombre d'habitants prévus en région métropolitaine de Montréal sur l'horizon 2031;

Attendu que ce nouveau scénario prévisionnel de l'ISQ n'a pas été pris en compte par le Projet de SAD de l'agglomération montréalaise;

Attendu que le SAD doit chercher à maximiser le potentiel de développement de l'agglomération montréalaise, ce qui ne semble pas être l'objectif recherché par le Projet de SAD;

Attendu que le Projet de SAD a été présenté aux élus au conseil municipal du 15 septembre dernier et que son adoption définitive, à la suite de la consultation publique présentement en cours, est prévue pour le conseil du 24 novembre prochain;

Attendu l'importance des modifications qui doivent être apportées au SAD et les nombreuses contributions qui seront faites lors des séances publiques d'audition des commentaires et de présentation des mémoires, les 6, 11 et 12 novembre prochain;

Attendu qu'une tâche aussi importante et aussi cruciale pour l'avenir de l'agglomération montréalaise ne peut être accomplie en quelques semaines à peine;

Il est proposé par M. Richard Bergeron

appuyé par M. François Limoges

que la Ville de Montréal prenne le temps qu'il faut pour faire du nouveau Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération montréalaise le document d'avenir qu'il doit être et, en conséquence, en reporter l'adoption définitive à un conseil municipal ultérieur au 24 novembre prochain.

Un débat s'engage.

À 14 h 20, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Érika Duchesne.

À 14 h 38, le président reprend le fauteuil présidentiel.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.01.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.01 et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 19

Contre : 39

Le président du conseil déclare l'article 65.01 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

CM14 1049

Motion de l'opposition officielle pour le financement des modifications réglementaires rendues nécessaires par le nouveau schéma d'aménagement

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), l'agglomération de Montréal doit modifier son schéma d'aménagement afin de le rendre conforme au contenu du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) entré en vigueur le 12 mars 2012;

Attendu que le Service de la mise en valeur du territoire propose des modifications sur plusieurs aspects du schéma afin de le rendre conforme au PMAD, notamment en ce qui a trait aux affectations du sol et les densités d'occupation et les réseaux de transport existants et projetés;

Attendu que les arrondissements de Montréal devront apporter des modifications à leur plan et leur règlement d'urbanisme afin que ceux-ci soient conformes au nouveau schéma d'aménagement, et ce dans les six mois suivant l'entrée en vigueur dudit schéma;

Attendu que ces modifications représentent une charge de travail considérable qui va nécessiter des ressources et de la main-d'œuvre supplémentaires;

Attendu que l'indexation de la dotation des arrondissements par la ville centre est écartée pour la prochaine année budgétaire;

Attendu que l'administration de la ville de Montréal a décrété un gel d'embauche dans les arrondissements;

Attendu que, si les arrondissements ne peuvent faire appel à des ressources supplémentaires afin d'effectuer la mise en conformité de leurs plans et règlements d'urbanisme, celle-ci risque de ne pas être faite avec tout le sérieux qu'elle exige;

Attendu que si la mise en conformité n'est pas adéquate, il y aura alors une multiplication importante des recours aux dérogations aux règlements ce qui engendrera un manque de cohérence et des retards inutiles dans plusieurs projets;

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

que la ville centre rembourse les arrondissements pour les dépenses supplémentaires engagées dans le cadre de la mise en conformité des plans et règlements d'urbanisme suivant l'entrée en vigueur du nouveau schéma d'aménagement.

Un débat s'engage.

Le conseiller Richard Bergeron soulève une question de privilège demandant au conseiller Russell Copeman de retirer les insinuations faites lors de son intervention. Le conseiller Copeman indique qu'il n'avait aucune intention de porter un jugement de valeurs et retire ses propos. Le président du conseil déclare l'incident clos.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Benoit Dorais

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.02.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.02 et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 23

Contre : 31

Le président du conseil déclare l'article 65.01 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

CM14 1050

Motion de l'opposition officielle pour l'affichage informationnel autour des chantiers planifiés de la Ville de Montréal

Attendu que de nombreux travaux et chantiers d'importance seront entrepris par la Ville de Montréal dans les années à venir;

Attendu que ces travaux et chantiers d'importance s'échelonnent habituellement sur plusieurs semaines, voire plusieurs mois;

Attendu que ces travaux occasionnent de nombreux désagréments et de graves conséquences pour les résidents et commerçants riverains;

Attendu que plusieurs de ces travaux et chantiers planifiés ne respectent pas l'échéancier initialement prévu par la Ville de Montréal;

Attendu que la principale critique des résidents et commerçants riverains des travaux et chantiers d'envergure entrepris par la Ville de Montréal, ainsi que des élus locaux qui tentent de répondre aux

questions de leurs concitoyens, est le manque d'information relative à ces chantiers, particulièrement relativement à la raison des travaux et l'échéancier;

Attendu qu'un des chantiers majeurs montréalais, le chantier du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), a démontré que le partage d'information relativement aux travaux et chantiers d'importance avec les résidents et commerçants riverains augmente le taux d'acceptation des désagréments causés par lesdits travaux;

Attendu que le partage d'information relativement aux dates de début et de fin des travaux et chantiers d'importance peut certainement contribuer au respect des échéanciers par la Ville de Montréal et ses partenaires;

Attendu que le concept de « ville intelligente », avant d'être le concept d'une ville mieux gérée grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), est celui d'une gouvernance plus transparente et d'une plus grande ouverture envers les citoyens qui sont au cœur du processus de planification avec qui on doit créer de nouveaux liens;

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par Mme Valérie Plante

que la ville procède à un affichage informatif aux abords des chantiers et travaux d'envergure qu'elle entreprend, qui inclut :

- Le pourquoi des travaux en question;
- Le montant dépensé pour ces travaux;
- L'entrepreneur retenu pour ces travaux;
- La date de début des travaux;
- La date de fin prévue des travaux;
- Le numéro de téléphone du responsable du chantier à la Ville de Montréal;
- L'adresse internet où retrouver des informations supplémentaires relatives au chantier en question.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Chantal Rouleau

d'amender la motion sous étude comme suit :

- d'ajouter un 9^e « Attendu » qui se lit comme suit :
 - « Attendu que le conseil municipal a unanimement adopté une Déclaration affirmant la volonté de la Ville de développer une meilleure approche intégrée des chantiers (CM14 0973), avec une résolution de bonifier les outils de communication et méthodes de consultation avec les résidents et commerçants quant à l'information pertinente affectant leur qualité de vie dans une approche globale, notamment quant aux échéanciers des travaux »;
- de modifier le « Résolu » comme suit :
 - de remplacer le texte de la 4^e puce par « Le mois de début et le mois de la fin des travaux »;
 - de retirer le texte de la 5^e puce;
 - de modifier le texte de la 6^e puce comme suit : « Le numéro de téléphone de la ligne Info-travaux »;
 - de modifier le texte de la 7^e puce comme suit : « L'adresse internet d'Info-travaux (ville.montreal.qc.ca/chantiers) où retrouver des informations supplémentaires relatives au chantier en question.

Le président du conseil juge la proposition d'amendement des conseillers Perez et Rouleau recevable.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement.

La proposition d'amendement des conseillers Perez et Rouleau est agréée.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.03, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

CM14 1051

Motion de l'opposition officielle pour que la ville respecte ses engagements envers les citoyens du secteur Namur–Jean-Talon Ouest

- 1 - Attendu que le comité exécutif a mandaté l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) en 2009 afin d'accompagner l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce dans le cadre d'une démarche participative visant l'élaboration d'un plan directeur pour le projet de requalification du secteur Namur–Jean-Talon Ouest, communément appelé le Triangle;
- 2 - Attendu que, lors de la démarche de consultation, la Direction de la santé publique (DSP) de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal a identifié la proposition de réaménagement comme étant un « projet générateur de santé et de bien-être »;
- 3 - Attendu que dans son rapport de consultation publique sur le projet, l'OCPM recommande que la création d'un quartier vert devienne une orientation majeure explicite du concept de revitalisation du secteur du Triangle et fasse partie intégrante de l'identité du secteur;
- 4 - Attendu que, dans le même rapport, l'OCPM « propose également que soit élaborée pour le secteur Namur–Jean-Talon Ouest une approche de revitalisation qui soit cohérente et complémentaire avec celle en développement pour le secteur de l'hippodrome Blue Bonnets »;
- 5 - Attendu que le plan d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce énonce comme balise d'aménagement du secteur de « limiter la vente d'automobiles et autres activités connexes à la portion de la rue Jean-Talon située à l'est de l'intersection de l'avenue Victoria »;
- 6 - Attendu que dans le programme du concours de design urbain pour le réaménagement du secteur Namur–Jean-Talon Ouest produit par le Bureau du design de la Ville de Montréal et l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, il est proposé d'interdire l'accès aux voitures sur l'avenue Victoria entre les rues Jean Talon Ouest et Buchan en stipulant que « la traversée piétonne de l'intersection de la rue Jean-Talon Ouest et de l'avenue Victoria, très achalandée notamment par des écoliers, devrait être la plus sécuritaire et agréable possible »;
- 7 - Attendu que les citoyens s'étant procuré une habitation dans ce secteur l'ont fait dans l'optique de résider dans un environnement agréable, vert et sécuritaire tel que promis et qu'ils ont acheté leurs propriétés aux prix que dictent ces milieux de vie enviables;
- 8 - Attendu que la valeur foncière d'une propriété varie grandement en fonction de la qualité du voisinage dans lequel elle s'insère;
- 9 - Attendu que les résidents du Triangle ont récemment été informés que la relocalisation des concessionnaires automobiles situés sur les rues Paré et Buchan de même que la fermeture de l'avenue Victoria à la circulation automobile sont désormais remis en question;
- 10 -Attendu que la relocalisation de ces concessionnaires est nécessaire à la réalisation du parc urbain la « coulée verte », qui devait être au cœur du projet de développement du secteur;
- 11 -Attendu qu'un éventuel recours collectif de la part des résidents du secteur contre la ville ou l'arrondissement engendrerait des coûts importants;

Il est proposé par Mme Magda Popeanu

appuyé par M. Peter McQueen

que la Ville de Montréal respecte l'engagement pris envers les résidents du secteur de créer un quartier vert et agréable en procédant à la relocalisation des concessionnaires automobiles situés sur les rues Paré et Buchan pour réaliser les parcs prévus et en interdisant l'accès aux véhicules automobiles sur l'avenue Victoria, entre les rues Jean-Talon et Buchan.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Pierre Desrochers

appuyé par M. Marvin Rotrand

d'amender la motion sous étude comme suit :

- d'ajouter après le 6^e Attendu un attendu qui se lit comme suit : « Attendu que dans son rapport de consultation publique sur le Projet, l'Office note que « plusieurs participants ont souligné que la fermeture de la rue Victoria risquerait d'isoler encore plus le secteur ... » et que cette fermeture aurait pour conséquence, selon plusieurs participants, de faire augmenter la circulation automobile sur les rues périphériques déjà saturées aux heures de pointe »;
- d'ajouter après le 8^e Attendu un attendu qui se lit comme suit : « Attendu que la relocalisation de ces concessionnaires faciliterait la réalisation du parc urbain la « coulée verte », qui devait être au cœur du projet de développement du secteur »;
- de supprimer les 9^e et 11^e Attendus;
- de modifier le « Résolu » comme suit :

« que la Ville de Montréal respecte l'engagement pris envers les résidents du secteur de créer un quartier vert et agréable en poursuivant ses efforts de planification et d'acquisition de terrains pour la création d'un parc tout en maintenant, entre autres, les réserves foncières sur les immeubles occupés par les concessionnaires automobiles situés sur les rues Paré et Buchan et en réaménageant la rue Victoria, entre les rues Jean-Talon et Buchan, en rue locale afin de décourager son utilisation comme rue de transit »

Un débat s'engage sur la recevabilité de l'amendement.

Le président du conseil juge l'amendement recevable.

Un débat s'engage sur l'amendement.

Le conseiller Marvin Rotrand dépose une copie du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal, datée du 19 février 2010, portant sur le Projet de requalification du secteur Namur–Jean-Talon Ouest.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par Mme Magda Popeanu

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement des conseillers Desrochers et Rotrand.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin-Roy, Lefebvre, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Rotrand, Cloutier, Deschamps et Barbe (32)

Votent contre: Mesdames et messieurs Ferrandez, Gadoury, Plante, Sauvé, Thuillier, Popeanu, Lavoie, Duchesne, McQueen, Mainville, Ryan, Lavigne Lalonde, Sigouin, Limoges, Caldwell, Downey, Bergeron, Ouellet, Marinacci, McIntyre, Pagé, Shanahan, Hénault et Cinq-Mars (24)

Ouverture des portes: Le conseiller Claude Dauphin entre dans la salle des délibérations et déclare que s'il avait été présent au moment de ce vote il aurait voté en faveur cette proposition.

Résultat: En faveur : 33
Contre : 24

Le président du conseil déclare l'amendement des conseillers Desrochers et Rotrand adopté à la majorité des voix.

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par Mme Magda Popeanu

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.04, tel qu'amendé.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin-Roy, Lefebvre, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Rotrand, Dauphin, Cloutier, Deschamps et Barbe (33)

Votent contre: Mesdames et messieurs Ferrandez, Gadoury, Plante, Sauvé, Thuillier, Popeanu, Lavoie, Duchesne, McQueen, Mainville, Ryan, Lavigne Lalonde, Sigouin, Limoges, Caldwell, Downey, Bergeron, Ouellet, Marinacci, McIntyre, Pagé, Shanahan, Hénault et Cinq-Mars (24)

Résultat: En faveur : 33
Contre : 24

Le président du conseil met aux voix l'article 65.04, tel qu'amendé, et le déclare adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.04

Article 65.05 - Motion de l'opposition officielle pour la désignation de Montréal comme « ville équitable »

Le conseiller Craig Sauvé retire sa motion, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

CM14 1052

Motion de la deuxième opposition demandant de faciliter la tenue du Restaurant Day

Attendu que le Restaurant Day, le plus grand festival culinaire au monde, est célébré quatre fois par an dans des milliers de villes à travers le monde depuis le début de l'initiative, en Finlande, en 2011;

Attendu que depuis 2013, des milliers de Montréalais contribuent comme restaurateurs d'un jour ou comme participants au Restaurant Day;

Attendu que l'événement est tenu par des organisateurs et des restaurateurs non professionnels et bénévoles, et que l'objectif du Restaurant Day est de partager de nouvelles expériences culinaires et de se réapproprier les espaces publics;

Attendu que ces initiatives sont à coût nul pour la Ville et qu'elles ont un impact positif en favorisant la convivialité urbaine et le sentiment d'appartenance à notre quartier, et en contribuant au bon voisinage et à l'animation des parcs, des ruelles et des espaces extérieurs privés;

Attendu le rayonnement local et international de Montréal comme ville gastronomique;

Attendu la motion adoptée en juin 2014, demandant la mise sur pied de circuits culinaires et gastronomiques;

Attendu le caractère unique, spontané et éphémère du Restaurant Day;

Il est proposé par Mme Elsie Lefebvre

appuyé par M. Réal Ménard
M. Steve Shanahan

que la Ville de Montréal :

- 1 - appuie et salue la tenue du Restaurant Day à Montréal;
- 2 - encourage les arrondissements à faciliter la tenue des événements Restaurant Day.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Réal Ménard
Mme Manon Gauthier

appuyé par Mme Elsie Lefebvre

d'amender la motion présentement à l'étude en ajoutant à la fin du 2^e Résolu les mots :

- « ...et ce, dans le respect de la salubrité et de l'écoresponsabilité ».

Le président du conseil juge la proposition d'amendement recevable et elle est agréée.

Le débat se poursuit sur l'article 65.06, tel qu'amendé.

La conseillère Valérie Plante précise que l'appellation française pour « Restaurant Day » est « Carnaval culinaire ».

Le président du conseil met aux voix l'article 65.06, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.06

CM14 1053

Motion de la deuxième opposition pour réaffirmer le soutien de la Ville de Montréal au réaménagement du site de l'ancien Hippodrome de Montréal en projet immobilier d'envergure

Avant sa présentation, le conseiller Marvin Rotrand dépose une nouvelle version de l'article 65.07 qui se lit comme suit :

Attendu que le site de l'ancien Hippodrome de Montréal représente l'un des derniers terrains situés au centre de l'île de Montréal pouvant être développés;

Attendu que le conseil municipal considère que le réaménagement de ce site de grande valeur est vital pour l'avenir de Montréal, puisqu'il pourrait mettre un frein à l'étalement urbain et qu'il répondrait aux besoins des Montréalais en matière de logement pour les années à venir;

Attendu que le réaménagement de ce site densifierait le centre de l'île, augmenterait la population, bonifierait l'offre de logements et réduirait les déplacements en voiture des périphéries de l'île vers le centre-ville, ce qui répond aux objectifs de la Politique de développement durable, de la Stratégie d'inclusion de logement abordable ainsi qu'à ceux du Plan d'urbanisme de la Ville;

Attendu que ce réaménagement est compatible avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal;

Attendu que le 26 mars 2012, le conseil municipal a adopté à l'unanimité la motion CM12 0244, autorisant la signature d'une entente avec le gouvernement du Québec pour la cession du terrain à la Ville de Montréal;

Attendu que cette entente indiquait une procédure de la vente de terrains pour leur développement, à compter du 1er janvier 2017 pour être complété d'ici 2025;

Attendu que le sommaire décisionnel 1120191001 associé à la motion CM12 0244 indique que « on estime qu'ils [les terrains de l'Hippodrome] peuvent accueillir entre 5 000 et 8 000 unités de logement, soit 10 000 à 20 000 personnes. Des études à réaliser (infrastructures, transport, etc.) viendront préciser le potentiel du développement du site »;

Attendu que, par l'adoption de cette motion, le conseil municipal s'est engagé à réserver la majeure partie du site à l'habitation et ce, en respectant les objectifs de la Stratégie d'inclusion, et même en dépassant ces objectifs;

Attendu qu'en adoptant la motion CM12 0244, le conseil municipal s'est engagé à ce que le réaménagement du site de l'ancien Hippodrome devienne un projet vert de classe mondiale, au sujet duquel l'OCPM serait mandaté de tenir une consultation publique;

Attendu que l'entente pour la cession du terrain n'a toujours pas été conclue avec le gouvernement du Québec;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que le conseil municipal :

- 1- invite le maire et le comité exécutif à poursuivre les démarches afin que l'entente entre le gouvernement du Québec et la Ville puisse être respectée dans les meilleurs délais, et que le terrain de l'ancien Hippodrome soit cédé à la Ville;
- 2- réaffirme son engagement à ce que le site de l'ancien Hippodrome soit réaménagé en projet résidentiel mixte vert incluant des logements sociaux et abordables de façon à satisfaire ou à surpasser la Stratégie d'inclusion de la Ville de Montréal;

- 3- invite l'administration, au moment où elle le juge approprié, de mandater l'OCPM à tenir une consultation publique sur le développement du site de l'Hippodrome.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

65.07

CM14 1054

Motion de la troisième opposition pour une ville qui encourage les transports actifs

Avant présentation, la conseillère Justine McIntyre dépose une nouvelle version de l'article 65.08 qui se lit comme suit :

Attendu qu'en 1970, environ 8 élèves québécois sur 10 marchaient ou utilisaient la bicyclette pour se rendre à l'école alors qu'aujourd'hui ils ne sont plus que 3 sur 10, cette diminution coïncidant avec une augmentation rapide de l'obésité infantile et l'adoption d'un style de vie sédentaire, selon le rapport de la Fédération des commissions scolaires du Québec, réalisé en 2012, par Vélo Québec;

Attendu qu'un projet de plan d'action 2014-2025, adopté par les participants du *Sommet Montréal physiquement active*, sera déposé cet automne et aura pour objectif de réduire de 10 % la sédentarité de la population de l'île de Montréal;

Attendu que la Ville de Montréal a adhéré à la *Charte internationale de Toronto pour l'activité physique* qui soutient des politiques d'urbanisme et d'aménagement qui favorisent la marche, le vélo, le transport collectif, les sports et les loisirs et ce, grâce à une vision sécuritaire et équitable;

Attendu que le Dr Richard Massé, Directeur de santé publique de la région de Montréal, conclut dans son document *Portrait de santé des Montréalais : enjeux et perspectives liés à l'activité physique* que les déplacements actifs doivent être sécurisés par des mesures d'apaisement de la circulation sur les artères, une réduction de la vitesse et des volumes de trafic ainsi qu'un meilleur partage de l'espace entre les usagers de la route;

Attendu que la 2^e orientation du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015* est « d'assurer la qualité des milieux de vie résidentiels » en préconisant comme 14^e action « l'apaisement de la circulation »;

Attendu qu'une Zone 30 est caractérisée non seulement par une limite de vitesse fixée à 30 km/h, mais aussi par la présence d'aménagements destinés à limiter la vitesse des véhicules et la ségrégation de la voirie afin de mettre en confiance les usagers de modes de transports actifs, de ralentir le trafic et d'obliger les conducteurs à être vigilants;

Attendu que le tiers des rues de Paris sont en Zone 30, le centre de Bruxelles qui fait 4,6 km² est entièrement en Zone 30 et que Genève compte aussi plusieurs Zones 30 et que celles-ci seront multipliées prochainement;

Attendu qu'à Montréal, plusieurs arrondissements dont le Plateau-Mont-Royal, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Outremont, Rosemont–La Petite-Patrie et le Sud-Ouest, ont instauré ou étudient la possibilité d'instaurer des secteurs où la limite de vitesse est établie à 30 km/h;

Attendu que le mémoire *Projet de Plan de mobilité active*, présenté par Québec en Forme à la Ville de Laval, préconise la mixité des usages sur l'ensemble du réseau des pistes cyclables pour permettre aux gens de se déplacer à pied, à vélo, en patins à roues alignées, en longboard, en planche à roulettes et en trottinette;

Attendu que la Ville de Portland a adopté la section 16.70.410 du Code de la ville, rendant l'utilisation des patins à roulettes, des planches à roulettes, des trottinettes et d'autres véhicules à propulsion humaine légaux sur les routes, alors que la Ville de North Vancouver encourage et fait aussi la promotion du transport non-motorisé, incluant la marche, le cyclisme, l'utilisation des planches à roulettes et des patins à roulettes (BYLAW NO. 7462);

Attendu que suite à la conférence donnée par l'ancienne mairesse de Strasbourg lors de son passage à Montréal le 30 septembre dernier, il nous a été démontré que par l'implantation de voies piétonnes magistrales et d'un plan de transport mixte axé sur le déplacement non-motorisé, la motorisation et la pollution sont en baisse, alors que les déplacements actifs et les transports en commun sont valorisés et populaires, ce qui contribue à créer un environnement sain et agréable et une économie locale florissante;

Il est proposé par Mme Justine McIntyre

appuyé par M. Steve Shanahan
M. Aref Salem

que la Ville de Montréal :

- 1 - continue, de concert avec ses 19 arrondissements, le déploiement des Quartiers verts, incluant les mesures d'apaisement de la circulation pour atteindre une vitesse de 30 km/h dans les rues locales de la Ville de Montréal;
- 2 - soutienne, lors de la révision, présentement en cours, du Code de la sécurité routière par le ministère des Transports du gouvernement du Québec, une modification permettant la cohabitation sécuritaire et équitable des différents modes de transport actifs présentement interdits sur les routes.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps

d'amender la motion sous étude en remplaçant à la fin du 1^{er} Résolu les mots « ... les rues locales de la Ville de Montréal » par les mots « ... les rues locales des quartiers verts de la Ville de Montréal ».

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement.

À 17 h 03, du consentement unanime, il est convenu de poursuivre les travaux jusqu'à épuisement des points inscrits à l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Justine McIntyre

appuyé par M. Steve Shanahan

de procéder à un vote à main levée sur la proposition d'amendement des conseillers Barbe et Deschamps.

Le président du conseil met aux voix la proposition d'amendement des conseillers Barbe et Deschamps et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 33
Contre : 23

Le président du conseil déclare la proposition d'amendement des conseillers Barbe et Deschamps adopté à la majorité des voix.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.08, tel qu'amendé, et le déclare adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.08

CM14 1055

Motion de la troisième opposition pour une meilleure réforme du financement et une indexation annuelle des dotations budgétaires des arrondissements

Avant présentation, la conseillère Lorraine Pagé dépose une nouvelle version de l'article 65.09 qui se lit comme suit :

Attendu que selon l'administration municipale, la réforme du financement des arrondissements vise à garantir à ceux-ci un financement équitable et stable;

Attendu que la part des revenus fiscaux perçus par la Ville et versée aux arrondissements a diminué depuis 2009;

Attendu que la non-indexation des budgets de fonctionnement des arrondissements contribue en partie à fragiliser l'équilibre budgétaire des arrondissements;

Attendu que les paramètres et leurs pondérations déterminant les différentes allocations sont perfectibles afin de mieux tenir compte de certains facteurs;

Attendu que la réforme du financement des arrondissements ne prévoit pas d'indexation de la dotation des arrondissements, alors que les charges augmentent d'au moins 2% par année;

Attendu les attentes des Montréalaises et des Montréalais pour des services de première ligne de qualité, peu importe l'arrondissement où ils résident, et pour un développement optimal de la métropole;

Attendu que la réforme des arrondissements, une fois appliquée et confrontée à la réalité et de l'avis même de l'administration municipale, nécessitera forcément des ajustements;

Il est proposé par Mme Lorraine Pagé

appuyé par M. Luc Ferrandez
Mme Marie Cinq-Mars
M. Normand Marinacci
M. Denis Coderre
M. Pierre Desrochers

que le comité exécutif de la Ville de Montréal :

- 1 - entreprenne dès maintenant des travaux avec les maires d'arrondissement afin de perfectionner les paramètres qui seront utilisés pour le financement des arrondissements dans la préparation du budget 2016;
- 2 - s'engage, dans le respect de ses orientations budgétaires et de la capacité de payer des contribuables montréalais, à indexer les budgets alloués aux arrondissements.

Un débat s'engage.

Le chef de l'opposition officielle et la conseillère Marie Cinq-Mars signifient qu'ils n'appuient plus la motion sous étude.

Il est proposé par M. Denis Coderre
appuyé par M. Francesco Miele
de procéder à un vote à main levée.

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury
appuyé par Mme Valérie Plante
de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.09.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin-Roy, Lefebvre, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Rotrand, Marinacci, McIntyre, Pagé, Shanahan, Dauphin, Cloutier, Deschamps et Barbe (37)

Votent contre: Mesdames et messieurs Ferrandez, Gadoury, Plante, Sauvé, Thuillier, Popeanu, Lavoie, Duchesne, Mainville, Ryan, Lavigne Lalonde, Sigouin, Limoges, Caldwell, Downey, Bergeron, Ouellet, Hénault et Cinq-Mars (19)

Résultat: En faveur : 37
Contre : 19

Le président du conseil déclare l'article 65.09 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.09

À 17 h 37, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

PRÉSIDENT DU CONSEIL

GREFFIER

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

MAIRE

Intérêts pécuniaires 2013- 2017 - Conseillers municipaux - 2014

Le 27 octobre 2014

Andrée Hénault
Luis Miranda
